



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 12 FEVRIER 2024
--

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CHAIX (absent à partir du rapport n°14), CIOTTI (absent à partir du rapport n°15), CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI (absente à partir du rapport n°1), DUQUESNE, FERRAND (absente à partir du rapport n°15), FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD (absent à partir du rapport n°17), LOMBARDO, Mme MARTIN, M. MARTIN (pouvoir à Mme MOREAU à partir du rapport n°13), Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA (absente à partir du rapport n°13), M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mmes PAPY, RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM à partir du rapport n°8), M. ROSSI, Mmes SATTONNET, SERGI, THOMEL et M. VEROLA.

Etaient excusés : MM. CESARI, LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), SEGURA (pouvoir à Mme MONIER), SOUSSI (pouvoir à Mme MIGLIORE à partir du rapport n°8) et VIAUD.

Était absent : M. CHIKLI

L'an deux mille vingt-quatre le 12 février, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 09 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, nous allons pouvoir ouvrir notre séance. Je vous remercie de votre présence.

Je demande à M. PANCATICI de procéder à l'appel des présents.

M. PANCATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie.

Le quorum est largement atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Avant de passer à mon discours traditionnel, je souhaite rendre hommage à deux personnalités politiques importantes qui nous ont quittés.

Jacques DELORS, tout d'abord, décédé le 27 décembre 2023. Un hommage national lui a été rendu aux Invalides le 5 janvier dernier. Il était investi d'abord auprès du Premier ministre gaulliste Jacques CHABAN-DELMAS de 1969 à 1972. Il a été ensuite Député européen à partir de 1979, puis Président de la Commission européenne de 1985 à 1995. Jacques DELORS nous a aujourd'hui passé le relais sur le plan de l'Europe, avec un chemin difficile pour la construction de cette Europe. A nous de voir la continuité qu'il faut lui donner pour que l'Europe soit demain au service des Etats-Nations, à la hauteur de ce grand homme français et de cet homme de conviction sur le plan des idées européennes.

Nous avons également vu partir Robert BADINTER, un juste d'entre les justes. Avocat et Garde des Sceaux sous François MITTERAND, il restera à jamais associé à son combat pour l'abolition de la peine de mort qui a abouti en 1981. Son père fut arrêté sous ses yeux et cela l'a marqué toute sa vie. Dans son combat pour sauver des vies, il a évité la guillotine à Patrick HENRY. Il a aussi été fortement engagé dans des combats symboliques, comme la dépénalisation de l'homosexualité. Les conditions de détention ont aussi été l'objet de ses préoccupations. Après son départ du gouvernement, il fut Président du Conseil constitutionnel pendant neuf ans de 1986 à 1995.

En hommage à ces deux personnalités politiques, je vous propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jacques DELORS et de Robert BADINTER.

M. le Président. - Mes chers collègues, comme il est de coutume, nous nous sommes souhaité nos vœux en ce début d'année 2024. Mais nul d'entre nous n'est dupe. L'horizon reste, malgré tout, chargé de lourds nuages. La guerre et le terrorisme frappent un peu partout sur la planète. Faute de réponse au quotidien, nos compatriotes ont, pour beaucoup d'entre eux, perdu foi en ceux qui les gouvernent. Notre responsabilité, en tant qu'élus, reste entière. Chacun à son niveau doit agir. Je ne suis pas de ceux qui déclament chaque année, au moment des vœux, que la situation est de plus en plus difficile, comme pour s'exonérer de toute responsabilité. Je veux ici remercier toutes celles et tous ceux qui ont pu me rejoindre et participer aux vœux du président, dans ma station de Valberg. Vous étiez nombreux et cela m'a infiniment touché. Lors de cette cérémonie, un superbe spectacle d'optimisme vous a été offert. Mon message a été

celui du rassemblement, avec cette idée que nous soyons ensemble autour d'une équipe soudée, celle de la majorité départementale, présidée par Eric CIOTTI. J'ai pu ainsi mettre en exergue ce couple fondamental Département – Communes. Nous sommes ensemble pour faire avancer nos territoires et pour faire vivre les Alpes-Maritimes, majorité et autre. Nous sommes ensemble à l'heure où l'on ressent une société fragilisée par les communautarismes, par les crispations sociales, par les difficultés économiques et les défis environnementaux qui mettent notre France et nos territoires à rude épreuve. Ensemble, avec les citoyens, les acteurs économiques, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants, ceux qui se lèvent tôt et travaillent beaucoup. Ensemble, pour les plus fragiles.

C'est ensemble, tous ensemble, que je vous invite à aborder cette année avec beaucoup d'ambition, de force, de courage et d'optimisme. Je suis un inconditionnel de l'optimisme et, comme vous, je crois en la politique, je crois en ses vertus cicatrisantes et réconfortantes, ses vertus d'apaisement et d'entraînement.

Je crois en la politique, à condition qu'elle ait un cap, une direction, un objectif clair. Un cap clair, j'en rêve pour la France. J'ai salué la nomination du Premier ministre il y a peu de temps, pour sa jeunesse. Mais j'attends toujours un cap clair. A peine nommé, notre Premier ministre est bousculé par la crise agricole, la fronde des enseignants, la contestation à Mayotte contre l'immigration. Ce Premier ministre court derrière l'actualité, mais n'a toujours pas de cap. J'ai également bien écouté le discours de vœux du président de la République, le 5 janvier dernier. Il a plaidé pour une France de faiseurs, avec la promesse d'une simplification massive que nous attendons tous sur les secteurs économiques et administratifs. Je lui réponds : allons-y, mais allons-y vraiment, sans « en même temps », sans injonctions contradictoires.

Mes chers collègues, c'est ce que je vous propose aujourd'hui : un cap pour le Département, pour un budget 2024 de conviction et d'engagement. L'élaboration de ce budget a été un long travail d'équilibre fait par nos élus et nos services entre le nécessaire, l'indispensable et l'équitable, avec des choix difficiles et des arbitrages qu'il a fallu rendre au regard des contraintes que sont les nôtres : une inflation persistante de 4,5 % ; une croissance faible espérée à 1,4 % ; des charges en hausse de 18 M€ et des recettes de fonctionnement en baisse de 50 M€ ; une chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) liée à l'atonie de l'immobilier : nous tablons désormais sur 550 M€ de DMTO, soit 190 M€ de moins qu'en 2022.

Malgré ces multiples contraintes, notre budget 2024 est un budget d'engagement et de fort investissement, au service des Maralpins et des Alpes-Maritimes. Comme je le répète à souhait, cela est possible grâce à la bonne gestion que nous avons menée depuis 2008 avec Eric CIOTTI, d'abord sous sa présidence puis sous celle de votre serviteur. Elle nous permet, par temps chahuté, de conserver des marges de manœuvre et de continuer sans dégâts nos actions au bénéfice de nos concitoyens.

La meilleure illustration de cette scrupuleuse gestion de l'argent public du contribuable est notre politique du RSA, suivie de très près par notre collègue Bernard CHAIX. L'efficacité de ce

dispositif d'insertion nous permet de remettre davantage d'allocataires sur le marché du travail. Ainsi, sept bénéficiaires sur dix retrouvent du travail en moins d'un an. Cela nous permet de réduire notre budget RSA à 141 M€ cette année, contre 154 M€ en 2023.

Malgré le succès remporté par ce dispositif dynamique, grâce à l'insertion et à un contrôle plus fin, nous garderons une amertume pour le souvenir de ce RSA qui nous a été transféré en 2009, avec une compensation accordée qui fut gelée à 94 M€. Cela a donné lieu à une perte annuelle, depuis 2009, pouvant aller jusqu'à 60 M€, comme ce fut le cas en 2023. Et voilà que l'Etat, incorrigible, récidive avec un Premier ministre qui nous annonce, à la surprise de beaucoup, le transfert vers le RSA de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS). L'ASS pèse 24 M€ pour le budget du Département des Alpes-Maritimes. Nous ne connaissons pas les règles du jeu et j'espère qu'elles prévoiront une compensation à l'euro près et que cette compensation ne sera pas gelée.

Le sérieux budgétaire que nous souhaitons et que nous appliquons n'est pas un vilain mot. Au contraire, nous le revendiquons, et l'Etat devrait d'ailleurs faire de même, lorsque la France atteint 3 000 milliards d'euros de dette, soit 110 % du PIB, lorsqu'elle consacre plus d'argent au remboursement de la dette qu'au budget de l'Education nationale, ce qui pose question, ou encore lorsque pour 100 € de revenu, il y a 117 € de charges sur un salaire. Le sérieux budgétaire doit être de raison et c'est ce que nous faisons.

Le sérieux budgétaire, c'est commencer par gérer au mieux la dette. Nous emprunterons 75 M€ cette année. L'encours de notre dette baissera malgré tout encore de 8 M€. Notre capacité de remboursement sera inférieure à quatre années. Vous en conviendrez, cette situation est des plus saines. D'autres aimeraient s'en prévaloir.

Tout en conduisant un effort de maîtrise des dépenses, nous allons maintenir un niveau élevé d'investissements à 290 M€. Nous restons sur un niveau très élevé, soit 100 M€ de plus qu'en 2017. C'est dire notre volonté là aussi de ne pas mélanger l'investissement et le fonctionnement, et de continuer à œuvrer pour réaliser des économies de fonctionnement.

Voici quelques chiffres pour fixer les idées sur le fonctionnement qui, malgré les contraintes, reste en augmentation pour certains postes essentiels : 632 M€ iront à l'action sociale, soit plus 21 M€. Nous apportons une grande attention à ce budget, le social est notre ADN ; 179 M€ aux personnes âgées, soit plus 6 M€ ; 154,6 M€ aux personnes handicapées, soit plus 9 M€ ; 153 M€ à l'enfance, soit plus 20 M€ ; 141 M€ au RSA : ce montant est à la baisse, mais que je n'entende pas cela puisqu'il ne l'est que parce que nous sommes bons sur nos résultats et que nous n'avons jamais eu une baisse aussi forte avec 17 500 allocataires. Nous sommes aussi en augmentation à 88,4 M€ en faveur du SDIS, soit plus 4,4 M€. Voilà donc quelques exemples qui, dans ce budget, témoignent de notre volonté de fixer le cap d'une bonne gestion.

Le budget 2024 à 1,69 milliard d'euros s'inscrit donc dans la continuité et la concrétisation de nos actions engagées depuis 2017, avec également nos deux piliers que sont le GREEN Deal et le SMART Deal, que je ne regrette en rien de vous avoir proposés. Ce sont deux caps essentiels qui donnent tout le corpus à nos politiques, à l'heure où le réchauffement climatique nous oblige plus que jamais à nous retrousser les manches, sans tergiverser ni accabler nos concitoyens, mais en étant pragmatiques. Les actions GREEN Deal vont continuer à monter en puissance

pour atteindre près de 50 M€, soit 22 M€ de plus qu'en 2022. Au passage, je veux dénoncer ici avec force le rapport de la Cour des comptes sur les stations de montagne face au changement climatique. Vous l'avez tous lu : ce rapport condamne, depuis Paris, avec une vision centralisatrice, de façon globale et non différenciée, l'avenir des stations, alors que celles-ci sont des pôles économiques forts de l'aménagement du territoire dont nous assurons, avec le Conseil départemental, une diversification en marche, grâce à nos syndicats mixtes. Je referme cette parenthèse, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Avec Jérôme VIAUD, nous sommes précurseurs dans l'élaboration du Budget Vert depuis 2022. Cela nous a valu d'être récompensés aux Assises nationales des services publics. Là aussi, c'est une belle reconnaissance pour ce Budget Vert qui nous permet de mesurer une trajectoire vertueuse, avec un budget 2024 en hausse de 6,6 M€ de dépenses favorables à l'environnement. 234 M€ de dépenses auront un impact favorable sur l'environnement en 2024, soit 14 % de nos dépenses, et 17 M€, c'est-à-dire seulement 1 %, auront un impact défavorable. Ces bons indicateurs s'appuient entre autres sur la multiplication des aides à la rénovation : le choix de l'électricité, avec une électricité 100 % verte ou encore la généralisation des éclairages LED sur nos bâtiments. Dans le détail, 4 M€ supplémentaires financeront la rénovation thermique de nos collèges ; 14 M€ alimenteront les aides à la rénovation énergétique des logements particuliers ; 4,5 M€ seront engagés pour créer de nouvelles pistes cyclables ; et 4 M€ soutiendront le ferroviaire. Le Département soutiendra la rénovation de l'éclairage public pour toutes les communes et pour tout le département des Alpes-Maritimes via le SICTIAM, sur un plan ambitieux de 12 M€ pour 100 % d'éclairage LED en 2028, ce qui diminuera la consommation d'électricité de 60 %.

Nous avons également constitué la Société d'économie mixte (SEM) GREEN Energy 06. Elle poursuivra son développement. En deux ans de travail, elle a déjà fait beaucoup : nous avons créé avec elle un installateur local, la société Sun and Go, qui a permis d'avancer sur de nombreux projets, dont les panneaux solaires sur le site sportif de La Paoute à Grasse, pour lesquels les autorisations d'urbanisme ont été obtenues. Notre SEM a également été sollicitée sur le secteur hospitalier de l'Université Nice Côte d'Azur par des entreprises locales. Nous sommes aussi partenaires du site de production d'hydrogène de la Communauté d'agglomération du Pays de Lérins, avec une mise en fonction dès 2025, pour alimenter en hydrogène les bus de cette communauté d'agglomération. GREEN Energy travaille également sur les réseaux de chaleur alimentés par de la biomasse et sur la récupération de chaleur fatale industrielle.

La protection de l'environnement est donc une affaire qui nous tient à cœur.

Elle est aussi une affaire de production agricole. La question est à mes yeux de savoir comment faire en sorte que les hommes aient tous accès à une alimentation de qualité, y compris dans l'avenir. Nous étions 3 milliards d'individus en 1960. En 60 ans, nous avons atteint les 8 milliards de personnes, dont 67 millions de Français. La croissance démographique questionne sur notre alimentation. La protection de la planète passe par la souveraineté alimentaire et, trouver des modes de production locaux pour limiter les transports et les émissions intempestives de CO₂, est pour moi essentiel.

A l'heure où la souveraineté alimentaire est un enjeu fondamental, nos exploitants agricoles ne peuvent plus être compressés par un millefeuille de normes qui les amène à passer plus de temps au bureau que sur leurs terres. Les Français ne s'y trompent pas, eux qui vivent au quotidien la même pression technocratique. Nous-mêmes sommes aussi sous ces contraintes technocratiques et administratives. Alors, 89 % de la population soutient la contestation agricole. Nous aurons l'occasion d'y revenir, lors du Salon de l'agriculture. Depuis 20 ans, ici, avec le Conseil général d'abord et le Conseil départemental ensuite, nous aidons nos agriculteurs. Le dispositif d'Aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME) fonctionne et a prouvé son efficacité. Il sera renforcé pour intégrer la transformation des produits et leur commercialisation. C'est aussi la nouveauté 2024 que je vous propose, avec la ferme départementale de Châteauneuf-de-Grasse qui livrera ses premières productions. D'autres terrains ont déjà été acquis, dont à Gattières et à Saint-Laurent-du-Var, et nous y avons des ambitions. Avec Michèle PAGANIN, nous allons poursuivre notre politique volontariste en faveur du foncier agricole, et je salue l'initiative de M. le préfet des Alpes-Maritimes, ardent défenseur de l'agriculture, qui nous demande de sanctuariser 271 ha de la Plaine du Var dans une nouvelle Zone agricole protégée (ZAP). Vous aurez à décider d'ailleurs dans les rapports que la Commission départementale d'aménagement foncier définisse le périmètre des parcelles agricoles à remettre en valeur sur plusieurs communes, allant schématiquement de Nice à Bonson.

Le GREEN Deal passe aussi par le soutien à un développement durable, adossé à notre formidable patrimoine naturel et culturel. Les Alpes-Maritimes sont une terre de tourisme. C'est même notre première industrie, sans laquelle nous n'aurions probablement pas notre dynamique économique. Nous soutenons plus que jamais les activités de pleine nature, pour une vision équilibrée et écoresponsable, avec un engagement financier à hauteur de 3,4 M€ qu'apporte le Département au CRT, pour la recherche de cet équilibre et pour un tourisme durable et écoresponsable. Nous l'avons évoqué avec Mme GOURDON encore récemment. C'est une préoccupation que nous partageons avec la Présidente du CRT, Mme BORCHIO-FONTIMP.

Cher David KONOPNICKI, quel plaisir de travailler avec un Vice-président en charge du numérique qui nous apporte de belles décisions. 15 M€ financeront notre politique SMART Deal, au travers de ses différentes déclinaisons. Elle se matérialisera par de nouvelles simplifications, tout d'abord en interne, avec « mesdemarches06 », ce qui permettra d'accéder plus facilement aux dossiers. Nous aurons aussi la poursuite de la lutte contre la fracture numérique, avec 7 conseillers multipliant les formations, l'acculturation à l'intelligence artificielle pour 12 000 nouveaux collégiens et 10 000 adultes, ou encore l'accompagnement pour 350 000 € des 18 projets SMART Deal sélectionnés lors de notre appel à projets 2023. J'ai pour ambition également de demander à nos services de mettre à disposition des élus une formation sur l'intelligence artificielle générative, dont le chatGPT4, qui fait partie de ce que nous devons savoir.

C'est ici, dans cet hémicycle, que nous avons reçu le Président de la Commission numérique de l'ADF, Claude RIBOULET, qui est venu avec toute une délégation de présidents, de Vice-présidents et d'élus des Départements de France. Nous avons beaucoup discuté. L'année

dernière, des hackers avaient attaqué le site du Département. Cette année, nous étions sur l'intelligence artificielle. J'ai une fierté légitime que je partage avec vous aujourd'hui : les Départements de France nous regardent, notamment au travers de notre Maison de l'intelligence artificielle, que nous leur avons présentée et qui suscite de l'intérêt.

La fierté du moment est aussi ce que nous venons de clôturer ce week-end : au lendemain du World IA Cannes Festival, nous étions, avec David LISNARD, avec Eric CIOTTI, avec David KONOPNICKI et avec bon nombre d'entre vous, séduits par la pépinière d'entreprises venues s'exposer et parler de l'intelligence artificielle, lors de cet événement international accueilli dans les Alpes-Maritimes. Quelle fierté de partager, avec Marco LANDI, Président de notre SMART Deal, cette idée que nous avons proposée à David LISNARD, il y a trois ans de cela, d'organiser ce festival international qui, cette année, a rassemblé près de 20 000 visiteurs en trois jours.

Chère Joëlle ARINI, nous en arrivons au volet éducation. Que dire sur ce volet qui, en 2024, est marqué par le début des travaux du collège de Levens, la poursuite des études prospectives pour les nouveaux collèges à construire sur la rive gauche du Var et sur la vallée des Paillons, le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le nouveau collège de Gattières ? Il y a autant de projets que de sujets pour le bonheur de nos collégiens. Le collège Les Campelières de Mougins démarre, avec le choix d'un maître d'œuvre. Il y a aussi la requalification du collège Carnot à Grasse. Nous lancerons également un concours pour plusieurs nouveaux gymnases. Cette année, le 14 mars marquera également le centième Voyage de la mémoire à Auschwitz Birkenau. Gaëlle FRONTONI, dans sa responsabilité, avait souhaité que soient aussi partagés avec nos collégiens les drames des deux guerres mondiales. Nos collégiens ont ainsi fait les 6 et 7 février les premiers voyages sur Verdun et sur les plages du Débarquement en Normandie, ce qui vient ainsi étoffer notre offre mémorielle. Ce travail de mémoire est évidemment vital. Il s'inscrit dans notre soutien aux Cadets de la défense et de la sécurité civile. Chacun peut le mesurer à l'aune de l'actualité, dont notamment l'attentat du 7 octobre dernier par le Hamas. Un chiffre m'a personnellement frappé. Selon un rapport du CRIF, les actes et propos antisémites ont bondi de 1 000 % en France depuis cette date. Cette statistique est vertigineuse, effrayante et glaçante.

La tolérance, pour laquelle il nous faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier, passe bien-sûr par une politique culturelle forte. Notre politique ne faiblira pas, avec une enveloppe de 21,3 M€.

Les Soirées estivales ont connu un succès extraordinaire, avec 450 spectacles en 2023. Leur nombre sera encore accru. Nous avons aussi la deuxième saison de « C'est pas classique » qui s'est relocalisée dans 13 communes, pour 33 concerts donnés dans toutes les Alpes-Maritimes et 13 000 spectateurs. Notre Département propose donc, et j'en suis fier, une belle vitalité culturelle, à l'image des deux expositions exceptionnelles « Tintin et Chang » et « Hergé et l'art » qui viennent de débiter à l'Espace Lympia. Nous les retrouverons lors d'une inauguration au musée des Arts asiatiques, où nous pourrons voir cette exposition exceptionnelle. Merci à Auguste VEROLA, Delphine GAYRARD et Cyril FOURNIERE.

Le Département est partout où les Maralpins l'attendent et en ont besoin. De manière plus terre à terre, mais tout aussi importante, 2024 marquera la fin des travaux d'infrastructures routières dans la Roya. Avec la reconstruction du dernier ouvrage du pont du Bourg Neuf à Tende et celle du pont des 14 Arches, nous achèverons la reconstruction résiliente de la vallée, comme l'a montré le test grandeur nature qu'a été la tempête Aline. 21 M€ seront dédiés aux travaux d'infrastructures et 5,5 M€ à la protection contre les inondations. C'est là aussi le rôle du SMIAGE, un syndicat que nous avons constitué ensemble, lorsque Eric CIOTTI avait proposé cette idée formidable d'avoir un instrument qui nous permette de mettre en œuvre la loi GEMAPI. Aujourd'hui, nous l'avons et il prouve, dans la Vésubie, dans l'aide à la construction que nous apportons à la Métropole, par solidarité, que nous avons la capacité de mener à bien ces chantiers départementaux d'envergure.

Il y a d'autres chantiers qui nous ont probablement gênés, dont la requalification du tunnel de la Mescla et du tunnel du Reveston pour 20 M€, pour accéder à nos vallées. Cela nous ramène à un temps où le désenclavement de la route de la Mescla avait permis d'oxygéner nos vallées. Aujourd'hui, ces tunnels sont requalifiés sur le plan de la sécurité et de la circulation.

La solidarité territoriale, qui est aussi notre ADN et nos origines depuis 1860, s'incarnera toujours dans notre soutien fidèle et inconditionnel aux Communes. Nous affecterons 98 M€, dont 70,7 M€ en investissement, notamment au travers des 5 contrats territoriaux urbains, qui vont contribuer à la sortie ouest de la voie Mathis à Nice, à l'embellissement de la Croisette, à l'aménagement de La Bocca à Cannes, à la création du campus universitaire à Grasse, à la phase 2 de la reconstruction du stade nautique à Antibes, à la réalisation du pôle multimodal à Menton. Le président de la République veut une France de faiseurs et un choc de simplification. Le Conseil départemental s'inscrit dans cette optique. Comme le demandent tous les maires, nous sommes solidaires avec eux et nous attendons que ce chemin technocratique et bureaucratique, dénoncé par le Président de l'AMF, cher David LISNARD, soit revu, face notamment au zéro artificialisation nette, ce nouveau cauchemar à venir pour les Communes, né d'une idéologie verte détachée de toute réalité de terrain, ou encore face à la loi SRU, devenue obsolète de mon point de vue et en tous les cas en décalage total avec les contraintes urbanistiques d'aujourd'hui. Nous attendons véritablement qu'il y ait une avancée législative sur ce champ.

Sur le champ du social, qui est notre deuxième poumon, je pourrais vous détailler l'amélioration et la diversification de l'offre d'accueil en faveur de l'enfance. Cela se traduira par l'ouverture imminente d'une deuxième Maison des 1000 premiers jours à Grasse, par l'ouverture d'une MECS à Nice, par la poursuite de la transformation du Foyer de l'enfance, par la création de 100 nouvelles mesures de placements à domicile et par l'extension de 215 places du dispositif d'hébergement diversifié, pour adapter notre dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés. Je vous rappelle que nous avons pris en charge l'an dernier 7 489 mineurs non accompagnés, contre 4 908 en 2022, soit 52 % d'augmentation. J'attire votre attention sur ce point. Le surcoût est de 13 M€, ce qui nous amène à une dépense totale cette année de 28 M€, pour colmater la passoire migratoire européenne et française, au détriment de sa véritable mission d'aide à l'enfance, pour mettre celle-ci à l'abri du danger.

En matière d'autonomie, nous continuerons la déclinaison de notre plan de rénovation des EHPAD de 55 M€, tandis que de nouvelles antennes de notre Maison de l'autonomie vont ouvrir à Cannes, Grasse, Antibes et Menton. L'APA va, quant à elle, bénéficier d'une nouvelle revalorisation à 23,50 €. Le Département participe à l'accompagnement à domicile de près de 16 000 personnes au titre de l'APA et 4 200 au titre de la PCH. Nous mettons ainsi tous les outils possibles à la disposition des familles pour favoriser le maintien à domicile aussi longtemps qu'il est possible, tandis que notre programme « Seniors en action » continuera de profiter à nos retraités et s'enrichira de nouvelles activités.

Côté santé, même si cela ne relève pas directement de nos missions, nous continuerons de faire en sorte d'apporter notre pierre à ce chantier qui, à la fois permet une meilleure qualité de vie et un meilleur soin, tout en luttant contre les déserts médicaux. Nous lancerons un nouvel appel à projets santé sur les thématiques du cancer. Quel bonheur d'avoir ouvert, avec le centre Antoine Lacassagne, l'Institut Mozart qui rencontre un succès considérable. Nous allons aussi développer « l'aller vers » à travers le Bus santé connecté. Nous allons vers ceux qui en ont besoin. Il va rayonner sur plusieurs communes, au départ du centre de santé départemental ouvert à Puget-Théniers. Les 600 patients sont désormais suivis par nos médecins. Ce sont 600 personnes qui ne l'étaient plus. C'est cela la solidarité que nous apportons.

La santé c'est aussi le sport. Notre plan Sport, lancé l'année dernière, contribuera à promouvoir l'activité physique en soutenant les associations, en promouvant le handisport ou en lançant un 7^{ème} col connecté où passera cet été le Tour de France, en soutenant nos champions appelés à participer aux Jeux de Paris. N'oubliez pas à ce sujet de réserver votre journée du 18 juin pour le passage du relais de la flamme dans sept communes qui accueilleront de magnifiques animations.

Avant de conclure, un mot sur nos pompiers qui le méritent bien. Notre participation au SDIS va encore augmenter pour atteindre 88,3 M€ en 2024, soit 4 M€ supplémentaires afin de conforter un service de secours parmi les plus performants, sinon le plus performant. C'est notre fierté et je tiens une fois de plus à lui rendre hommage. Il se montre efficace dans la lutte contre les dangers multiples auxquels notre territoire est exposé.

La sécurité est une de nos préoccupations majeures, de même que celle des maires et notamment des maires ruraux, confrontés à de plus en plus de comportements inciviques. Nous évoquerons en ce sens l'installation de caméras de vidéoprotection dans nos territoires.

J'en termine, même si j'ai été un peu long dans mon exposé. Je pense qu'un budget primitif vaut bien une messe. J'ai essayé d'être le plus synthétique possible pour vous présenter, de manière dynamique et détaillée, tout ce que nous faisons. J'en rends hommage, pour sa mise en œuvre, à l'ensemble de notre administration, à son Directeur général Christophe PICARD et aux DGA qui, toute l'année, se battent pour que nous puissions avoir le meilleur.

Le meilleur, c'est tout simplement ce que je vous souhaite pour cette nouvelle année 2024 que nous allons vivre tous ensemble.

Je vous remercie.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - M. le Président, chers et chères collègues, nous sommes là pour parler de notre budget primitif qui s'élève cette année à près de 1,7 milliard d'euros, comme celui de 2023.

Un budget, comme vous l'avez rappelé, ce sont des chiffres et des objectifs.

Les prévisions de Droits de mutation (DMTO) – commençons par ces DMTO puisqu'ils marquent toujours notre budget – affichent une baisse de 100 M€ par rapport à l'an dernier. Comme nous le savons, nous sommes tributaires des fluctuations du marché immobilier. Il faut dire que nous avons bénéficié d'un niveau de recettes exceptionnellement élevé ces deux dernières années, ce qui vous avait permis de mettre en réserve ces 30 M€ que vous réinjectez dans le budget aujourd'hui. Ces DMTO représentent 37 % des recettes de fonctionnement, au lieu de 48 % en 2023.

Les autres recettes de fonctionnement ont une dynamique plus stable. Nous demeurons un Département riche, mais privé d'autonomie fiscale, comme tous les autres, hélas.

L'ensemble des dépenses sociales progresse cette année de 3,4 %. Avec 625 M€, pour ce qui est du fonctionnement, elles représentent 37 % du budget total et 48 % des dépenses de fonctionnement de notre budget. Ce pourcentage est à mettre en parallèle avec la moyenne des autres Départements qui consacrent 70 % de leurs dépenses de fonctionnement à la compétence sociale. Par exemple, sur l'aide à la personne, nous consacrons 278 € par habitant, pour une moyenne nationale de 301 €. Sur les frais de séjours et d'hébergement, nous dépensons 185 €, pour une moyenne de 222 €. Nous sommes en-dessous de la moyenne nationale, mais comparaison n'est pas raison, et chaque Département est différent. Nous avons donc souhaité regarder plutôt l'évolution de quelques missions de notre collectivité sur dix ans.

Entre 2014 et 2024, le budget a augmenté de 28 %, passant de 1,3 milliard d'euros à près de 1,7 milliard d'euros. Le fonctionnement de l'administration, qui représentait 25 % du budget en 2014, en représente 31 % aujourd'hui. C'est lui qui a connu la plus forte progression, soit plus 57 %. Il est tiré par la gestion financière qui a progressé de 126 % sur dix ans. En effet, ce sont presque 269 M€ consacrés en grande partie au fonds de péréquation, 110 M€ cette année, et à la charge de la dette, intérêts et capital, pour 105 M€ en 2024. Nous sommes d'ailleurs toujours bien au-dessus de la moyenne en ce qui concerne l'endettement.

Dans le même temps, les dépenses sociales ont progressé de 23 %. Elles ont augmenté moins vite que l'ensemble du budget. Nous remarquons que l'aide aux personnes âgées a progressé de 23 % en dix ans, sachant que c'est la première en volume dans notre budget avec 179 M€. Cette augmentation accélérée est due à la génération du baby-boom qui avance en âge. Les dépenses en direction de l'enfance et des familles ont progressé de 45 %, passant de 105 M€ à 153 M€. Cette évolution est particulièrement marquée depuis deux ans. Les crédits 2024 sont d'ailleurs en augmentation de presque 20 M€. Ils devraient, souhaitons-le, répondre aux besoins criants dans ce domaine.

L'aide aux personnes handicapées a, quant à elle, évolué de 34 % en dix ans. Elle représente 150 M€ cette année, soit plus 11 M€. Les besoins sont énormes là aussi.

Seule exception notable à ces augmentations à deux chiffres : la ligne consacrée au RSA – c'est-à-dire au Revenu de solidarité active, et je souligne ces termes de « *Solidarité active* » – progresse de 3 % en dix ans. Vous annoncez que les dépenses d'allocations vont encore baisser de 13 M€ cette année, passant de 124 M€ à 115 M€. Nous ne connaissons pas le nombre de suspensions et de radiations. Ces précisions ne sont pas données dans les rapports. Nous en trouvons mention dans une interview donnée à la presse. C'est là que nous apprenons qu'en 2022, le Département a prononcé 13 000 suspensions pour non-respect de leurs devoirs par les allocataires et que, concernant la lutte contre la fraude, 400 dossiers ont été sanctionnés. La fraude représenterait donc 3 % du volume des suspensions. Par ailleurs, vous annoncez un taux de sortie du RSA de 7 sur 10. C'est très bien, votre politique d'insertion est efficace, nous n'en connaissons pas tous les détails, mais les différents dispositifs sont efficaces. Cela explique en partie ces résultats, mais pas suffisamment pour nous.

J'ouvre une parenthèse. Vous avez indiqué précédemment M. le Président que vous regrettiez que l'Etat ait délégué aux Départements la gestion du RSA avec une compensation figée. C'est vrai. Mais je vous rappelle qu'en 2013, l'Etat vous a permis d'augmenter le taux de TVA à 4,5 % pour compenser cette non-augmentation de la compensation. Cela nous a permis d'avoir des DMTO très élevés grâce à l'augmentation de ce taux. Je voulais juste remettre les choses à leur place. Nous avons eu des compensations trop faibles, mais avec parallèlement une augmentation du taux qui nous a permis d'avoir des DMTO exceptionnels. Je referme la parenthèse.

Au-delà des chiffres que je viens de vous donner sur le RSA, ou du moins au-delà de l'imprécision de ces chiffres, selon nous, la véritable question que nous devons nous poser dans l'intérêt des personnes en difficulté est l'accès aux droits. Au niveau national, nous savons que 34 % des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas, ce qui est probablement la même chose dans notre département, pour toutes sortes de raisons souvent liées à des situations de précarité, pour des personnes déjà en marge de la société.

Vous avez évoqué l'annonce de la mise en place de la solidarité à la source par notre nouveau Premier ministre. C'est en cours de préparation au gouvernement. Nous n'en savons pas beaucoup plus, comme vous l'avez dit, mais nous avons quand même quelques indications. Cette mise en place de la solidarité à la source permettra peut-être de résoudre ce non-accès aux droits, même si je sais que cela ne réjouit pas forcément tout le monde, puisqu'elle prévoit le versement automatique des allocations aux personnes éligibles, en fonction de leur déclaration d'impôts. C'est ce que nous avons cru comprendre à la lecture des textes. Ce serait, selon nous, une véritable révolution sociale. Mais il faudra qu'elle soit réellement accompagnée d'une véritable compensation par l'Etat. A défaut, elle ne sera évidemment pas supportable par les budgets des Départements. Nous sommes d'accord sur ce point. Mais le principe de solidarité à la source est une belle idée. Nous verrons si ce projet aboutira. Ce serait une bonne mesure pour ces personnes qui ont des difficultés et qui ne savent pas trop vers qui se tourner. Peut-être auront-elles ainsi quelque chose de plus sûr. Ce sera peut-être coûteux, mais ce sera au moins une perspective pour les personnes les plus en difficulté.

Pour revenir à la situation présente, il est difficile de se féliciter, comme vous l'avez fait, de la baisse importante du budget allocations et du nombre de bénéficiaires, puisque notre département, contrairement aux apparences, connaît un taux de pauvreté qui le classe parmi les plus pauvres. Que deviennent ces milliers de personnes qui sont suspendues ou radiées pour des raisons administratives et non de fraude ? Il y a les fraudeurs, et il faut agir contre la fraude mais, pour d'autres personnes, cela est lié à des raisons administratives, des non-réponses aux courriers, des non-présentations, etc. Que deviennent ces gens et que faisons-nous pour que cette population – des femmes et des très jeunes enfants, et souvent aussi des travailleurs pauvres – ne finisse pas dans sa voiture ou à la rue ? Un nouvel article paru ce matin en fait état. Même des personnes ayant un petit boulot finissent par dormir dans leur voiture. Je pense donc que notre mission de solidarité ne va pas assez loin ici.

Cela me permet d'enchaîner sur l'engagement du Département dans le logement social. La ligne Logement affichait 15 M€ en 2014 et aujourd'hui 2 M€. Sur ce point, nous pourrions être plus volontaristes. Même si ce n'est pas que de notre ressort, sans logement social, il n'y a pas d'agents pour faire tourner le tourisme, la restauration, les transports, les EHPAD, les hôpitaux, les polices municipales, etc. Et les jeunes s'en vont ailleurs, nous le savons. Un Département comme le nôtre doit prendre davantage en compte cette question prioritaire.

L'autre problème majeur de notre Département, à court et long terme, est l'adaptation de notre territoire aux impacts du dérèglement climatique et au manque d'eau. Vous savez M. le Président que nous vous soutenons dans votre politique du GREEN Deal et dans votre volonté de développer des actions concrètes dans ce domaine. Les rapports successifs du GIEC nous alarment de plus en plus fort sur le fait que le réchauffement nous atteint beaucoup plus vite que prévu. Ce dernier mois de janvier, le plus chaud jamais enregistré, en est le signe le plus récent. De nombreuses catastrophes nous ont atteints depuis plusieurs années, pour ne citer que la tempête Alex. Au rythme actuel, le GIEC prévoit que le seuil de plus 1,5 degré pourrait être atteint entre 2030 et 2035, et non en 2050.

Et nous, nous tous, nous continuons notre vie presque comme si de rien n'était, nos projets de développement du tourisme, même durable, l'agrandissement de l'aéroport dans le but d'accueillir encore plus de touristes lointains, des hypercentres commerciaux qui se multiplient, alors qu'un plan d'urbanisme commercial devait les limiter, et des ronds-points énormes pour y accéder, etc. Anticipons-nous assez la submersion possible du littoral ? Et la plaine du Var, où nous avons endossé la responsabilité de la propriété du lit du fleuve il y a quelques années pour pouvoir construire des grands projets dans la partie basse, avec des aménagements coûteux pour les protéger : nous savons aujourd'hui qu'ils résisteraient mal à une deuxième tempête Alex.

Allons-nous ralentir, alors que la ressource en eau diminue et pour longtemps ? Les industriels, interrogés sur leur adaptation à la transition écologique, montrent des signes d'inquiétude car ils ne savent pas faire, et ce n'est pas seulement leur faute. Les agriculteurs craignent que l'été prochain soit pire encore et de ne pouvoir sauver leurs cultures et leurs troupeaux. Personne ou presque ne fait réellement ce qu'il faudrait faire. Parce que c'est difficile, que les solutions sont souvent contradictoires, et parce que la nécessité économique est là : moins de tourisme, moins

d'activité industrielle donnerait moins d'emplois. C'est une équation difficile. Nous n'avons pas la solution, mais nous fonçons dans le mur en toute conscience.

La politique départementale, que vous avez mise en place dans le cadre du GREEN Deal, va dans le bon sens : plan Vélo, Climat, Solarisation et isolation des collèges, Observatoire de l'eau, appels à projets, création de la SEM Energy 06, plan Agricole, plan Alimentation, et j'en oublie sans doute. Grâce à ces plans, intentions et projets, nos cantines vont se rapprocher peu à peu d'une alimentation meilleure, à travers le bio, le local et l'alimentation durable, pour la santé de nos élèves. La création de fermes départementales permettra de fournir en légumes une partie ces cantines. Le soutien aux agriculteurs permettra d'augmenter notre capacité d'autonomie alimentaire qui est aujourd'hui de 1,6 jour. Le soutien aux collectivités permettra de développer des projets de REUT et de lutte contre les conduites fuyardes. Nous isolerons les collèges et produirons de l'énergie solaire pour économiser la ressource. Nous développerons le déplacement à vélo pour réduire l'usage de la voiture. Heureusement que vous avez pris ces orientations et mis en place ces plans car, que dirions-nous à nos enfants, droit dans les yeux ?

Mais nous savons que ce n'est pas suffisant. Les autres collectivités développent des actions sur leur territoire. Ce qui me dérange et m'inquiète beaucoup, c'est la façon puzzle, comme dirait Michel AUDIARD. En effet, nous n'identifions pas un plan d'ensemble, mais un ensemble de plans. La Région, le Département, la Métropole, les EPCI, les Communes, chacun développe sa politique, ses actions et projets, alors que, pour obtenir des résultats plus importants, je pense réellement qu'il faudrait travailler tous ensemble. J'espère que ce n'est pas un vœu pieux.

Prenons l'exemple du préfet qui a tapé du poing sur la table pour sauvegarder in extremis 271 ha dans la plaine du Var afin de les consacrer à l'agriculture. Pour autant, faut-il recourir à l'Etat pour mettre tout le monde autour de la table ? Il faut d'urgence établir une collaboration entre collectivités, pour un maximum de coordination et d'efficacité.

M. le Président, je suis persuadée que, sur cette question-là, l'urgence climatique, et vous en tant que Président du Département, avec votre engagement sincère, votre sens de la concertation, vous pouvez mettre en œuvre un grand plan d'urgence climatique départemental au niveau du Département, en rassemblant autour de la table l'ensemble des collectivités concernées, des organismes et des associations. Essayez s'il vous plaît. Vous connaissez le dicton célèbre : « Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait ». Vous avez dit que vous étiez optimiste. Je le suis aussi et je le reste. Vous avez indiqué aussi que vous aviez confiance dans la politique lorsqu'elle avait un cap. Nous sommes d'accord sur ce point. Alors donnons-nous ce cap. Ce n'est pas de la flatterie de ma part, je suis réellement sincère et j'y crois beaucoup.

Malgré tout, si je fais la balance des pour et des contre dans tout ce que je viens de dire, nous nous abstiendrons, puisque nous n'avons pas pu choisir entre les moins et les plus. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Je vous remercie pour cet exposé sur lequel nous partageons beaucoup de sujets. Je vous remercie de les avoir soulignés.

Beaucoup a été fait ces dernières années et beaucoup est encore à faire sur 2024. Il y a des choix sur lesquels nous pouvons continuer de discuter. Je pense notamment au RSA, où nous avons une approche divergente sur la question des suspensions. Sur les 13 000 suspensions de 2022 que vous avez citées, un tiers des personnes ont été réintégrées à la suite d'une discussion avec les services. Pour le reste, la possibilité de recours était ouverte, mais aucun recours n'a été fait. Le débat reste toujours entier et je reste convaincu que les fraudeurs au RSA ont existé et que la vigilance de nos services a permis d'instruire des dossiers avec de moins en moins de fraudes, puisque tous ceux qui veulent tenter la fraude savent que c'est peine perdue. Nous avons ainsi une baisse des allocataires du RSA dont le nombre descend à 17 500. Nous parvenons donc à avoir une politique efficace sur ce plan-là. La réinsertion fait aussi partie de cette efficacité.

Nous pouvons continuer à vouloir améliorer le système, et je rends hommage à votre volonté, de même que votre souhait d'avoir plan climatique départemental. J'y adhérerais bien volontiers si les étapes préalables avaient été aujourd'hui franchies. Vous avez évoqué la question de l'eau : nous avons installé un Observatoire de l'eau que je vais faire évoluer. J'ai proposé en effet qu'il puisse se fondre avec nos groupes d'experts du SMART Deal et du GREEN Deal. Beaucoup d'experts peuvent en effet se retrouver sur les mêmes sujets et autour de la nécessité d'allier le numérique au service de l'environnement. L'eau est au cœur de cette préoccupation et, comme vous l'avez dit, les derniers chiffres du GIEC sont inquiétants sur ce plan. Je n'oublie pas non plus que nous sommes sur des responsabilités dont le Département ne porte aucune compétence. Il faut donc que nous nous appuyions sur ceux qui portent cette compétence sur l'eau et ceux qui ont la délégation du service public de l'eau. Tout cela commence à être mis en musique, mais toutes les étapes n'ont pas encore été franchies et tout n'est pas encore totalement transparent dans ce que les partenaires nous apportent sur le sujet. Le plan d'urgence climatique pourrait avoir le même cheminement et je vais regarder de quelle manière nous pourrions l'organiser.

Il en est de même sur le plan des responsabilités lorsque vous parlez de l'aménagement du Var. La basse partie du Var est une partie qui nous concerne directement et où nous avons une responsabilité. J'ai proposé au président de la Métropole et maire de Nice d'étudier, en concertation la possibilité de l'aménager, de la même manière que nous partageons des avis que nous donnons à l'EPA sur le plan de l'aménagement du territoire. Mais là non plus, nous n'emportons pas la décision. Nous essayons de jouer et d'influencer pour que les aménagements puissent se faire dans ce sens.

Voilà globalement les réponses que je peux vous apporter.

Pour le reste, je partage l'exacte analyse des comptes et de notre budget telle que vous la faites, avec le constat par exemple sur l'augmentation du fonctionnement de l'administration, soit 57 % nous avez-vous dit. Pour nous, il s'agit de l'augmentation du fonds de péréquation qui nous a impactés entre 2014 et 2024, avec une augmentation de 77,5 M€. Il y a là un impact mécanique expliquant l'augmentation du pourcentage.

Voilà Mme GOURDON, en vous remerciant pour votre vigilance.

Sur le taux de pauvreté, nous essayons de faire le maximum de ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que le département soit toujours un peu moins pauvre.

Mme MONIER.

Mme MONIER.- M. le Président, je voudrais tout d'abord avoir une pensée amicale pour notre Président de groupe M. SEGURA qui, ayant eu un décès dans sa famille cette nuit, ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Je vais donc essayer de le remplacer.

M. le Président, mes chers collègues, après le débat d'orientations budgétaires de décembre, nous allons adopter le budget primitif 2024. Au nom du groupe Notre département d'abord, je tiens à remercier les agents et les services qui ont participé à l'élaboration de ces documents budgétaires. Grâce à leur travail, nous pouvons tenir un débat démocratique dans de bonnes conditions. A travers eux, c'est l'ensemble des agents du Département dont je veux saluer le travail. Je vous remercie aussi M. le Président pour avoir éclairé le débat avec des informations complémentaires.

Une nouvelle fois, nous devons adopter un budget dans un contexte difficile. Je ne vais pas en faire la liste au risque de sombrer dans la litanie, mais qui peut dire que les temps ne sont pas turbulents ? Dans ces moments, il ne faut pas se perdre. Se perdre, ce serait oublier qui nous sommes, quel genre de peuple nous sommes : un peuple de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité. Nous sommes-là au cœur de la mission des Départements que ce budget doit aussi servir, ici dans les Alpes-Maritimes.

La solidarité, c'est faire en sorte que les plus fragiles et les plus vulnérables ne soient pas laissés sur le bord du chemin. C'est faire en sorte qu'ils retrouvent le chemin du travail, surtout dans une période comme celle-ci, de ralentissement économique et d'inflation, avec toutes les conséquences sur les courses, le chauffage, l'électricité et, pour certains de nos concitoyens, des choix impossibles à faire. Notre Département est particulièrement exposé, comme nous l'avons déjà dit : 16,2 % des Maralpins sont sous le seuil de pauvreté. C'est beaucoup et plus qu'ailleurs puisque le taux national est de 14,3 %. Derrière ces chiffres, ce sont des destins, des histoires personnelles, des personnes sans domicile, des personnes en détresse qui se tournent vers le SAMU social, des parents qui sautent des repas pour que leurs enfants puissent manger à leur faim. Comment ne pas le voir ? Il suffit d'ouvrir les yeux. Les Départements, je le répète, ont un rôle particulier à jouer et une responsabilité particulière. C'est ce message de responsabilité que je souhaite porter aujourd'hui. Ce budget primitif, ce sont les moyens de notre mission fondamentale de solidarité et d'action sociale. Je pense qu'il est important de le rappeler avant d'en discuter.

Je commencerai donc par saluer la recherche d'équilibre et la prudence générale qui se dégagent de ce budget. Dans une situation économique telle que nous la connaissons, c'est une nécessité. Je veux aussi saluer le fait que vous n'ayez pas sacrifié l'investissement par mauvais calcul. La rigueur, c'est l'équilibre et c'est éviter de sacrifier le lendemain à aujourd'hui. C'est un arbitrage auquel toutes les collectivités locales sont confrontées. Avec un investissement estimé à plus

de 393 M€ pour 2024, il est en baisse évidemment, mais de 5 % seulement par rapport au budget primitif 2023. Voilà pour les grandes lignes.

Il reste que je pense que, au-delà de l'équilibre budgétaire, ce budget ne distingue pas assez l'essentiel du reste, l'obligatoire du facultatif. Comme nous ne faisons pas partie de l'exécutif, je pense que notre rôle est de rappeler ces fondamentaux, c'est notre raison d'être, et de dire où nous pourrions faire les choses différemment pour être à la hauteur de notre responsabilité. Je suis profondément convaincue qu'en tant que Département, nous devrions nous recentrer sur le cœur de nos missions. Je vais ainsi parler de quatre missions sur lesquelles il faudrait être plus volontariste.

Tout d'abord, la politique sociale et de solidarité. Je sais que vous allez me dire que les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale sont globalement estimées à 625 M€ au budget primitif 2024, contre 602 M€ au budget primitif 2023, mais cette augmentation, de quoi est-elle le signe ? N'est-elle pas simplement mécanique puisque le nombre de bénéficiaires d'aides augmente en ces temps difficiles et que des hausses réglementaires des montants alloués ont été décidées ? Alors plutôt que de chiffres absolus, parlons de taux. Nous constatons que les crédits alloués à l'action sociale représentaient 41 % du budget total en 2019 et qu'ils n'en représentent plus que 36 % en 2024.

Dans la même perspective, comment comprendre que le retour à l'emploi du plus grand nombre de nos bénéficiaires du RSA ne semble plus être une priorité ? Le retrait surprise du soutien du Département du plan local pour l'insertion et l'emploi de la Métropole est incompréhensible. Malgré son travail, malgré ses résultats, malgré les besoins, vous vous désengagez d'un sujet qui est pourtant au cœur de notre mission pour le Département. Comment comprendre aussi la fin brutale du soutien du Département au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Nice, pour l'action d'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui sont en grande précarité et qui sont domiciliés au CCAS ? Martine OUAKNINE interviendra sur ce sujet plus en détail. Enfin, comment comprendre le recul sur la politique du logement ? En effet, les crédits consacrés à la politique du logement sont en baisse de 63 %. Nous pouvons aussi noter que les crédits pour le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) baissent de 10 %.

Venons-en à l'enfance et la jeunesse, la deuxième de nos missions fondamentales. Je sais que nous sommes tous ici attachés à pouvoir proposer le meilleur accueil et soutien aux enfants qui nous sont confiés. Or nous pensons que vous n'avez pas adopté la bonne stratégie pour restructurer le Foyer de l'enfance. Difficile de croire que l'on va régler les dysfonctionnements en continuant de baisser la dotation, les effectifs et les places d'accueil. Moins par moins, cela ne fait jamais plus, sauf en mathématiques. Le sujet de la protection de l'enfance interroge, d'autant plus que nous constatons qu'en 2024, les moyens alloués aux associations ne vont pas augmenter. Vous ne les aiderez donc pas à faire face aux augmentations de salaire, à l'inflation, en comptant sur les membres de ces associations pour faire plus avec moins. Pourtant, leur rôle sur le sujet de la protection de l'enfance, comme sur la plupart des sujets qui dépendent du Département, est désormais absolument incontournable car nous leur déléguons de plus en plus de compétences sociales. Vous comptez sur ces associations et elles doivent pouvoir compter sur nous.

Je dois avouer que je m'interroge aussi sur la politique Education : les sommes allouées sont en baisse de près de 4,5 %, dont 3 M€ qui manquent à l'appel par rapport à l'année dernière, alors qu'il aurait fallu au moins suivre l'inflation.

De même, le budget de la politique Sport et jeunesse est en baisse de 500 000 € par rapport à l'année dernière.

Nous pouvons aussi rappeler la suppression du plan Jeunes 06 qui, auparavant, aidait les jeunes à obtenir le permis ou à louer un logement étudiant, entre autres.

Nous pouvons aussi rappeler la politique Aide aux jeunes en difficulté, qui avait fondu avant même les transferts de compétences de la Métropole en 2017.

J'en viens aux personnes âgées, aux personnes handicapées et celles en situation de précarité. L'offre en places d'hébergement pour les personnes en situation de handicap reste trop faible : les Alpes-Maritimes possèdent 3,3 places pour 1 000 personnes en situation de handicap, alors que la moyenne nationale est de 4,2 places.

En matière d'aide à la personne, nous restons aussi largement derrière les autres Départements de la même strate, en ne consacrant que 278 € par habitant, soit 8 % de moins que la moyenne de la strate qui est de 301 €.

Le constat est le même dans les structures accueillant des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et dans les établissements spécialisés. Par rapport aux autres Départements, les Alpes-Maritimes consacrent moins de crédits que les autres aux frais de séjour et d'hébergement : 185 € par habitant, alors que la moyenne de la strate est de 222 €.

Il y a bien-sûr des éléments positifs dans ce budget : l'évolution des prix de journée dans les EHPAD, l'attention particulière accordée aux établissements en situation de reconstruction ou encore la reconduction de la prime montagne qui aide à recruter dans des secteurs géographiques qui souffrent d'un manque d'attractivité. Mais tout cela n'éclipse pas le vrai sujet le plus fondamental : la valeur départementale du point GIR. Avec 6,9 €, elle reste en-dessous de la moyenne nationale qui est de 7,5 €. Ce sont 8 % de moins, et pour les familles ce sont de lourdes charges qu'il leur est parfois bien difficile à assumer seules. Il est vraiment temps de réagir. Nous avons la triste particularité d'être parmi ceux qui font le moins bien. 87 Conseils départementaux ont fixé une valeur départementale du point GIR supérieure à la nôtre. Nous pourrions faire comme eux. C'est une proposition.

La quatrième et dernière mission fondamentale, sur laquelle des changements stratégiques paraissent nécessaires, est le SDIS. Nous vous avons alerté sur les problèmes des sous-effectifs au SDIS en 2022. C'est maintenant le Syndicat autonome des sapeurs-pompiers professionnels qui a décidé d'évoquer ce sujet, dans un courrier du 2 janvier 2024 adressé aux membres du Conseil d'administration du SDIS. Si j'en cite un court extrait, il y est dit que « *par chance, la succession des évènements* », en parlant des incendies 2023, « *a été bien plus favorable qu'une potentielle simultanéité de ces mêmes évènements* ». Ils nous parlent également « *d'effectifs largement amoindris en compétences professionnelles, avec une déviance qui consiste en un remplissage global des effectifs en nombre de sapeurs-pompiers volontaires, sans compétences particulières, un coût pour le contribuable, des renforts qui ne sont concrètement pas employables pour armer les engins, des contributions financières qui n'ont pas diminué, mais une couverture du risque dégradée au regard des dispositions* », etc. Ce courrier montre donc

qu'il existe un problème de sous-effectifs et que ce problème n'est pas lié aux contributions financières, mais bien aux choix stratégiques dont vous avez sûrement hérité. Vous avez réagi en annonçant des recrutements, mais malheureusement ces recrutements de 2022 et 2023 ne couvrent pas les départs à la retraite. Fin 2023, notre Département comptait 1 246 sapeurs-pompiers professionnels. Ils étaient 1 259 en 2020. Des sapeurs-pompiers professionnels manquent à l'appel, alors que le risque incendie augmente, malheureusement.

Pour conclure, je n'appelle évidemment pas au dérapage budgétaire, mais au contraire seulement à la réévaluation des priorités et des choix stratégiques. Je pense que certains crédits accordés à la politique sociale ou à l'éducation devraient être sanctuarisés. Notre priorité absolue doit être de protéger les Maralpins les plus vulnérables. C'est notre rôle, notre mission, celle des Départements. Nous ne rejetterons donc pas ce budget car il comporte des mesures nécessaires dans beaucoup de domaines, mais ce budget ne va pas assez loin sur les quatre chantiers prioritaires que j'ai évoqués. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur ce budget. M. le Président, je sais que ces sujets vous tiennent à cœur, que vous fournissez des efforts et qu'il vous faut du temps. Mais commençons par nous recentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire nos compétences principales. Les Maralpins comptent sur nous en ces temps difficiles. Nous pouvons changer les choses à notre niveau, si nous sommes volontaires. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Mme MONIER.

J'ai cru comprendre, dans votre propos liminaire, que vous nous adressiez des compliments, à notre gouvernance politique et à notre administration. Vous avez ensuite fait une analyse beaucoup plus fine, entrant dans les détails et les difficultés d'affectation.

Voici quelques remarques que je pourrais faire.

Tout d'abord sur l'interruption que nous avons faite de l'aide au CCAS. Cela est simplement le fait qu'il y avait peu d'allocataires et que cela nous coûtait fort cher. Je regrette dans cette décision que nous n'ayons pas pris les attaches suffisamment tôt pour le faire savoir au CCAS niçois et que la décision vous soit apparue brutale. Néanmoins elle est logique, compte tenu de la performance que nous avons avec le taux de sortie de 25 % du RSA, pendant que nous atteignons un sept sur dix. Un taux de retour à l'emploi de 25 % ne satisfaisait pas l'ensemble de nos équipes et de notre administration. La décision était donc logique puisque le taux de retour dans les Alpes-Maritimes est de 46,5 % quand on fait l'ensemble des CCAS et de ce qu'il se passe. Donc effectivement, le CCAS niçois n'était pas très performant.

Sur l'enfance, je suis étonné du discours qui est le vôtre. Oui et non d'ailleurs puisque, sur le Foyer de l'enfance, cela discute beaucoup. Le Foyer de l'enfance représente 8 % de la politique de l'enfance du Département des Alpes-Maritimes. Et sur la politique de l'enfance, je vous ai donné le chiffre de 20 M€ de plus. Nous avons donc une vraie volonté, avec 153 M€ affectés à l'enfance, de ne pas laisser celle-ci en difficulté. N'ayons pas non plus peur de dire que le Foyer de l'enfance posait quelques difficultés dans la surveillance, la gestion et l'organisation. C'est un sujet délicat qui touche à la protection de l'enfance et au maintien de l'anonymat, sachant que bon nombre de journalistes sont friands de ce sujet et qu'ils n'ont pas d'accès à ces

informations, et en même temps cela fait partie de ce que nous cherchons à protéger le plus possible. C'est ainsi que nous avons ouvert les MECS thérapeutiques qui viennent faire du complément de protection de ce que nous pouvons penser sur la protection de l'enfance. Donc loin de nous l'idée d'aller sur une baisse. Nous pourrions toujours aller dans le détail de ce que vous annoncez comme des choix sur lesquels vous préféreriez qu'il y ait des augmentations plutôt que des baisses.

La politique sportive par exemple enregistre une légère baisse, mais elle ne fait pas partie des compétences obligatoires du Département. Nous avançons malgré tout avec dynamisme, et nous avons essayé, tout en le baissant, de rationaliser notre effort. Nous l'avons demandé aux associations, qui l'ont parfaitement compris. Notre réseau associatif a été très réceptif et nous avons des organisations d'événementiels qui l'ont été aussi pour accepter ces baisses, tout en gardant cette dynamique de territoire. C'est donc fait avec une longue construction.

Sur le point GIR, nous pouvons toujours faire plus et faire mieux. Mais je rappelle qu'en 2017, nous étions à 5,68. Nous sommes passés à 6 en 2018 ; à 6,20 en 2020 ; et nous sommes aujourd'hui à 6,90. Même si nous sommes toujours en-dessous de la moyenne nationale, il y a probablement des raisons à cela, c'est-à-dire des raisons historiques, mais aussi liées au nombre d'établissements publics et privés qu'il y a sur notre territoire. Nous essayons de pousser le curseur le plus haut possible, mais en gardant raison. La totalité de l'augmentation sur la période est quand même de 22 %. Nous avons donc fait des efforts ces dernières années et nous continuons à y travailler avec les organisations syndicales. Nous sommes très vigilants sur cette affaire.

Sur la baisse des effectifs du SDIS, je n'ai pas les chiffres en tête et mon administration n'a pas pu me donner les chiffres exacts. Mais, de mémoire de Président du SDIS que je suis, nous avons eu à un moment donné à choisir le passage des 24 heures à 12 heures, ce qui a probablement baissé le nombre de certaines catégories. Ce n'est pas pour autant que, dans les promotions que nous avons faites ces derniers temps, notamment les promotions de la formation initiale où je me suis engagé à une augmentation de 60 garçons et filles qui pourront être nommés et qui le seront. Je vais regarder cela de près et je vous répondrai, mais il y a, de la part du Contrôleur général René DIES, de belles raisons de tenir cette affaire-là. Nous répondrons bien-sûr au syndicat autonome avec tous les arguments qui peuvent le concerner.

En tous cas, merci de vos compliments de départ.

Je regrette que vous vous absteniez sur la globalité du dossier pour les raisons que vous avez évoquées et je le comprends.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, nous pouvons passer à la suite de notre ordre du jour avec le premier rapport sur notre budget principal.

1. BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

M. CIOTTI. - M. le Président, vous avez excellemment présenté les grands axes de ce budget 2024, dont je salue l'équilibre général qui traduit la continuité de l'indispensable bonne gestion qui doit guider une collectivité locale et qui guide la nôtre depuis 2008. Nous avons redressé une situation qui était passablement compromise avec un endettement extrêmement élevé.

C'est un budget important et vous avez souligné les montants élevés, notamment en investissement, ce qui est l'un des indicateurs les plus pertinents puisqu'il démontre notre capacité à agir et à préparer l'avenir, avec un investissement de 290 M€ hors dette. C'est un montant extrêmement important.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, quant à elles, à 1,295 milliard d'euros. Elles expriment, outre les missions importantes de fonctionnement de notre collectivité sur l'éducation, la culture ou le sport, une vision très volontariste de l'action sociale puisque les dépenses qui lui sont liées dépasseront pour ce budget 625 M€. Elles atteindront presque 627 M€. Elles n'ont jamais été aussi élevées et elles expriment notre volonté de soutenir cette solidarité humaine qui est au cœur de nos engagements. Elle ne se dédit pas, avec là-aussi une vision budgétaire appropriée et tournée, notamment en matière d'insertion, vers l'emploi. Je salue les taux de retour vers l'emploi qui sont extrêmement favorables et qui montrent que, depuis 2013, les dépenses en matière de RSA ont été stabilisées. C'est un résultat à mettre à l'honneur de l'engagement de notre collectivité, de ses élus et de ses services que je salue, au travers de M. le Directeur général, pour la préparation de ce budget.

Vous avez rappelé les efforts et souligné les priorités M. le Président. En citant les grands chiffres de l'équilibre, c'est-à-dire à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement, je tiens simplement à souligner la qualité de nos ratios, malgré les difficultés liées au contexte économique que nous connaissons ou à l'effondrement du secteur du logement, du fait de décisions totalement incohérentes du pouvoir qui nous dirige, ou plutôt qui communique. La direction est en effet difficile à trouver, si ce n'est cette communication effrénée et débridée.

L'absence de réponse à la crise du logement, et notamment en matière d'augmentation des taux d'intérêts ou de suppression des prêts à taux zéro, avec toutes ces dispositions qui ont enrayé la dynamique du secteur du logement et abouti à l'effondrement du secteur immobilier. Les conséquences sont directes pour nous et vous les avez rappelées, avec une chute de 140 M€ de nos droits de mutation, soit 20 %. C'est un peu moins que la moyenne des autres Départements, puisque le nôtre reste attractif au plan international, mais c'est néanmoins une baisse très importante.

En dépit de cette baisse de nos recettes de fonctionnement, sur notre dernière recette fiscale indirecte que sont les DMTO, est prélevée une péréquation qui s'élève à 110 M€ en 2024 et qui était de presque 127 M€ en 2023. L'Etat a installé cette péréquation qui, je le rappelle, n'existait pas avant 2008 notamment. Nous percevions alors de façon intégrale les droits de mutation. Malgré cette crise et malgré cette situation, nous avons des ratios très favorables, que ce soit en matière d'épargne nette ou d'épargne brute, qui placent notre collectivité parmi celles qui obtiennent les meilleurs résultats dans notre pays. Si nous en sommes là, c'est dû à la politique de rigueur et de gestion équilibrée et mesurée qui a été conduite depuis des années sous votre autorité M. le Président et avec vous depuis 2008. Vous l'avez souligné et je vous en remercie.

En évoquant l'excellence de ces ratios, je veux également souligner que nous poursuivrons en 2024 cet effort de désendettement de façon dynamique. C'est important pour notre

collectivité puisque maîtriser son endettement, c'est lever des hypothèques lourdes sur l'avenir et préparer les défis du lendemain, le regard tourné avec justice vers notre jeunesse qui ne doit pas avoir à assumer demain les erreurs du présent ou du passé, comme c'est malheureusement le cas dans d'autres collectivités. Je vous rappelle que nous avons diminué de 124 M€ notre stock de dette de 2015 à 2019. Cet effort de désendettement puissant a malheureusement dû être arrêté en 2020 et 2021 du fait de la tempête Alex, pour laquelle nous avons engagé 287 M€ de travaux. Nous avons pu renouer avec notre stratégie de désendettement en 2023, avec 49 M€ de baisse en 2022 et 2023. Cela se poursuivra en 2024, avec une baisse d'environ 10 M€. Nous recourons à l'emprunt à hauteur de 75 M€. C'est un recours modéré. Nous aurions pu emprunter beaucoup plus. C'est un choix. Je souligne aussi que la bonne situation de notre collectivité nous permet d'emprunter, ce qui n'est plus le cas de certaines grandes collectivités de notre département dont la situation d'alerte rouge va les priver de pouvoir emprunter en 2024. Cela va les placer dans une situation extrêmement préoccupante. J'entends aujourd'hui certains donneurs de leçons sur la gestion de notre collectivité. Je les invite à regarder la collectivité dans laquelle ils siègent et qui se trouve aujourd'hui dans une situation d'urgence absolue en matière de finances publiques, ce qui est malheureusement le fruit d'une gestion débridée et inappropriée.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais souligner pour vous présenter ce budget 2024 que je vous invite à approuver.

M. le Président. - Je vous remercie d'avoir fait cet appui et ce rappel, et précisé certains points, en rappelant ce qui s'est passé, notamment sur le ralentissement de notre désendettement. Vous avez évoqué la tempête Alex, mais nous pouvons rappeler également la crise Covid où le Département des Alpes-Maritimes a été particulièrement efficace sur l'aide à la vaccination et sur la prévention, ce qui a eu un coût venu évidemment impacter nos affaires financières.

J'ai omis une explication importante à Mme GOURDON sur la compensation du RSA. A un moment donné, il est vrai que nous avons eu l'opportunité d'augmenter les taux par rapport à une compensation de TVA qui nous a donné un peu d'oxygène. C'était une proposition du gouvernement. Mais cela n'a été qu'une goutte d'eau dans le cumul déficitaire depuis 2009 de la compensation. La compensation a été gelée à 93 M€ et l'augmentation possible ne compense pas la perte que nous avons pu avoir.

Je voulais également dire à Mme MONIER que j'ai vérifié le chiffre du SDIS. Sur les services opérationnels du SDIS, nous n'avons eu aucune baisse sur le personnel opérationnel. Cela confirme ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu, à un moment donné, sur une difficulté liée à un accident, un incendie ou une catastrophe, un manque de pompiers en service. En personnel opérationnel, nous avons aujourd'hui 937 personnes. La diminution a porté sur le personnel administratif, mais avec une compensation puisque nous avons trouvé de belles synergies avec l'administration du Département.

M. CLARES souhaite, je pense, compléter cette information que je viens de donner et qui me vient du Contrôleur général René DIES.

M. CLARES. - Et la mienne me vient tout droit des rapports du Conseil d'administration de ces quatre dernières années : les effectifs du SDIS ont baissé depuis quatre ans et sont passés de 1 259 à 1 246. Si nous remontons un peu plus loin, en 2017, ils étaient à 1 279. Et ce sont les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels.

M. le Président. - Nous reprendrons cette discussion au Conseil d'administration du SDIS. M. CIOTTI.

M. CIOTTI. - Les chiffres que cite M. CLARES omettent naturellement les deux formations initiales qui viennent d'être installées et que vous avez vous-même installées M. le Président. Il y en aura une autre en 2024. Je le dis pour que l'information de notre assemblée soit parfaitement et objectivement éclairée.

M. CLARES. - Ces chiffres comprennent bien les deux formations initiales puisque ce sont les chiffres de 2022 et de 2023.

M. le Président. – M. CLARES, nous n'allons pas épiloguer sur ce sujet. Vous avez donné vos chiffres, nous avons donné les nôtres. Nous avons conforté le budget du SDIS et nous en sommes à 88,4 M€. Il y a des services opérationnels avec un commandement qui est fort bien placé sous l'autorité du Contrôleur général René DIES, avec qui il y a une belle opérationnalité, vous en conviendrez. M. le Président de la Commission des finances a souligné qu'il y avait eu 60 promus au niveau de la formation initiale venant conforter les rangs et c'est aussi une réalité.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Environnement et solidarités, et du groupe Notre département d'abord).

2. BUDGET PRIMITIF 2024 – PRESENTATION DU « BUDGET VERT »

M. BERNARD.- Précurseur en matière de transition écologique, le Département a présenté pour la première fois un Budget Vert à l'occasion du budget primitif 2022. Précurseur car la loi de finances de 2023 va imposer désormais, à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, de procéder à cet exercice.

Pour le Conseil départemental, cet exercice consiste à effectuer une analyse très fine de toute l'architecture budgétaire. Plus de 2 000 lignes sont ainsi analysées. Chaque politique publique est étudiée : l'aménagement et le développement du territoire ; les actions éducatives, sportives et culturelles ; le développement des infrastructures ; la reconstruction des vallées ; le fonctionnement de l'administration ; l'action sociale. Cela nous permet d'identifier, de comprendre et d'évaluer notre cohérence, d'analyser nos marges de manœuvre et de suivre les évolutions. Ce rapport nous permet donc d'avoir une vision très éclairée de notre action en matière de développement vert.

Il ne fait pas l'objet d'un vote. Il s'inscrit dans la politique GREEN Deal portée par le Département depuis 2018.

En conclusion, je vous propose donc de prendre acte de la présentation du Budget Vert du Département des Alpes-Maritimes pour l'année 2024.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la présentation du « Budget Vert ».

3. BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGETS ANNEXES

Me BECK. - Nous avons quatre budgets annexes à approuver.

Le premier est celui du laboratoire vétérinaire départemental. Au titre de l'année 2024, les crédits sollicités pour le laboratoire s'élèvent au total à 1 948 300 € dont 90 000 € en investissement et 1 858 300 € en fonctionnement. Il est proposé de poursuivre l'apurement des créances non recouvrées par la Paierie départementale des Alpes-Maritimes, en imputant sur le budget 2024 les admissions en non-valeur de l'année 2020, à concurrence de 2 200 €.

Dans le cadre du programme Education destiné aux collèges du département, nous retrouvons les missions très importantes d'appui à la maîtrise de l'hygiène dans les cantines et la gestion du risque de légionellose.

Dans le cadre du programme Agriculture, nous avons la prise en charge du coût des analyses de prophylaxie sur l'ensemble du cheptel bovin, caprin et ovin du département.

En résumé, comme je l'ai indiqué, le budget s'établit de façon naturellement égale entre dépenses et recettes à 1 858 300 € en fonctionnement et à 90 000 € en investissement.

Concernant le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, il verra cette année des dépenses d'investissement importantes réalisées, ainsi que des frais d'études à hauteur de 295 000 € pour la caserne Dubois ; des frais de construction pour la réfection complète des revêtements de surface du quai de la jetée en empierrement de moellons pour 685 000 € ; et 105 000 € pour l'acquisition de matériel et d'outillage.

En section de fonctionnement, nous avons un budget de 3 419 743 € et en section d'investissement 1 314 100 €. En recettes, les sommes sont naturellement identiques.

Pour le budget annexe du Cinéma Jean-Paul BELMONDO, il faut prendre en compte, pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, les charges de personnel, les locations de films ou encore les dotations aux amortissements.

Pour la section d'investissement, il faut garder à l'esprit que le cinéma pratique des tarifs privilégiés pour certains publics qui sont compensés par le Département.

Au global, le budget fonctionnement est de 585 660 € et le budget d'investissement de 125 000 €.

Enfin, pour le budget annexe du Parking Silo, le budget de fonctionnement s'établit à 222 000 € et le budget d'investissement à 60 000 €.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du Cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du Parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. BP 2024 – POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

M. VEROLA. - Le budget est de 153 M€ en dépenses et de 11,2 M€ en recettes.

M. le Président, vous avez évoqué, dans votre propos introductif, les nombreuses actions menées dans le cadre de la politique de l'enfance. Je souhaite souligner que nous présentons là ce qui avait été annoncé l'année dernière.

Cela en est la concrétisation, notamment avec l'ouverture de la Maison des 1000 jours que nous inaugurons jeudi à Grasse et celle de la MECS à Nice.

Nous avons aussi le redéploiement et la transformation du site de La Trinité et surtout l'adaptation pour l'accueil des MNA pour lequel nous essayons de faire du mieux possible puisque cela ne fait qu'augmenter. Nous avons répondu à l'accueil de MNA lorsqu'il s'agit de vrais mineurs et lorsqu'ils nous sont confiés par les autorités judiciaires.

Nous pouvons également citer le renforcement de la lutte contre la prostitution.

La politique de l'aide à l'enfance se compose comme d'habitude des programmes « Prévention », « Placement enfants et famille » et « Accompagnement social ».

Le programme « Prévention » correspond à la poursuite des mesures avec les différents centres hospitaliers, le Carrefour Santé Jeunes, les actions de PMI, etc. J'insisterai surtout sur la lutte contre la prostitution des mineurs et l'action de soutien à la parentalité qui sont dans le droit fil de la loi sur la protection de l'enfance de février 2022.

Le programme « Placement » concerne quant à lui le Foyer de l'enfance et les différentes MECS, la pouponnière, les appartements diffus et les foyers de jeunes travailleurs, pour 123 M€.

Sur la promotion de la profession d'assistant familial, comme vous l'avez souligné lors de la remise des diplômes il y a une dizaine de jours, il est difficile de trouver des assistants familiaux. C'est une profession un peu vieillissante, malgré tous les efforts que nous avons faits sur les conditions économiques, le maintien du salaire en cas de problème, etc. Nous rencontrons beaucoup de difficultés et je suis donc preneur de toute proposition qui pourrait aider au recrutement dans cette profession.

Enfin, pour « l'accompagnement social », nous retrouvons les aides à domicile, le fonds départemental de nos jeunes, les foyers de jeunes travailleurs et la prise en charge des enfants victimes de violences, ce qui fera l'objet d'un rapport spécial en commission permanente.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Merci M. le Président.

Je souhaite évoquer trois points.

Tout d'abord, concernant le Foyer de l'enfance, nous saluons la nomination de William LALAIN au poste de Président du Conseil d'administration. Nous le faisons avec beaucoup d'insistance puisque, depuis sa nomination il y a un mois, nous constatons déjà un retour au dialogue avec les syndicats et un apaisement au sein Conseil d'administration du Foyer de l'enfance. Nous pensons donc que cette nomination est une bonne chose et nous espérons que la situation continuera d'évoluer dans ce sens, avec de nouveaux projets et de nouveaux progrès pour les enfants qui y sont placés. Pour ma part, je resterai en permanence dans une position

constructive, avec Mme Vanessa LELLOUCHE que je salue également et que je remercie pour son oreille attentive à ce que je lui communique. Je vous remercie également M. le Président pour cela.

Je vous remercie aussi pour ce que vous avez fait à Grasse, pour la famille et pour l'enfance, avec cette Maison des 1000 premiers jours qui va servir activement aux deux cantons de Grasse. Il en est de même pour la MECS Les Iris, que nous allons inaugurer jeudi. Ce sont deux projets qui vont répondre à une forte demande et qui seront donc très utiles. Nous tenions donc à vous en remercier.

J'aimerais néanmoins axer mon intervention sur la politique de recrutement et d'accompagnement des assistants familiaux. J'ai évoqué ce sujet en commission. Nous avons, dans le département, une problématique sur les assistants familiaux beaucoup plus marquée qu'ailleurs. Nous avons un peu moins de 300 assistants familiaux dans le département, là où des départements de la même strate en ont beaucoup plus : 850 en Ile-et-Vilaine ou 650 dans l'Hérault. Nous peinons donc à recruter des assistants familiaux et je pense que nous devons nous poser en 2024 cette question fondamentale de ce recrutement des assistants familiaux. C'est le pilier de l'aide sociale à l'enfance et c'est la mesure de placement la plus rassurante pour un enfant en danger.

Nous avons donc quelques propositions à ce sujet pour parvenir peut-être à recruter davantage d'assistants familiaux.

La première serait de changer de public cible. Aujourd'hui, les études sociologiques nous montrent que les assistants familiaux ne sont plus des personnes qui s'investissent dans un métier unique mais qui ont désormais un deuxième métier, plus diplômé, plus diplômant. Je pense qu'il faut prendre en compte cette dynamique de double métier chez les assistants familiaux afin de réussir à mieux aménager leur temps de travail.

Il conviendrait également d'investir les réseaux sociaux puisque nous constatons que notre « vivier », si je peux m'exprimer ainsi, d'assistants familiaux est vieillissant, avec une moyenne d'âge d'environ 60 ans. Nous savons aussi que les jeunes ont de plus en plus de mal à s'investir dans les métiers du social. Cela ne concerne d'ailleurs pas que les jeunes. Peut-être pourrions-nous réussir, via les réseaux sociaux, à attirer un autre public, peut-être aussi plus masculin puisque 90 % des assistants familiaux sont des femmes. Il faut rappeler que, lorsque nous recrutons un assistant familial, qu'il ait 20 ou 60 ans, la DREES nous dit que 97 % des personnes qui commencent ce métier prennent leur retraite avec ce métier. Plus nous recruterons tôt, et plus nous aurons des personnes sur le long terme.

De plus, la communication serait importante. Nous parlons « d'assistants familiaux », mais cette terminologie n'est peut-être pas clairement connue. Peut-être serait-il préférable de parler de « familles d'accueil », au moins officieusement dans notre communication. Comme je le disais également, ce métier comprend 90 % de femmes et il faudrait travailler sur ce sujet pour rétablir l'attrait des hommes envers cette profession.

Nous sommes donc prêts à construire avec vous sur ce sujet. Si vous lancez un grand plan pour les assistants familiaux, soyez assuré que nous serons à vos côtés pour le construire avec vous et pour faire tout notre possible pour trouver des solutions.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette intervention où tout d'abord vous saluez la nomination de M. LALAIN. Nous prouvons là que les services du Département sont compétents. Vanessa LELLOUCHE a piloté ce sujet avec Christophe PICARD et je suis heureux de vous entendre louer les services de M. LALAIN. J'espère que nous arriverons rapidement à remettre ce Foyer de l'enfance sur des rails qui ne soient plus des rails de discussions.

Merci aussi pour votre reconnaissance sur la Maison des 1000 premiers jours et sur la MECS. Concernant les assistants familiaux, nous aurons des propositions à vous faire, avec nos services. Nous savons qu'il y a une problématique sur ce sujet qui est au-delà des réseaux sociaux. Il y a, à un moment donné, la nécessité de faire savoir. Dans la société d'information et de communication dans laquelle nous nous trouvons, il y a parfois pléthore d'informations et nous n'arrivons pas à nos fins. La question de la formation des hommes et des femmes se pose également, de même que celle de la reconnaissance ou celle de l'obtention des agréments. Le tout fait que, quelque part, nous ne parvenons pas toujours à trouver le chemin.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Merci M. le Président.

Je voulais simplement dire que nous travaillons régulièrement, notamment en CCPD, avec les associations d'assistants familiaux. On peut difficilement comparer notre Département à ceux que vous évoquiez puisque nous avons, avec les « *familles d'accueil* » comme vous dites, les assistants familiaux, une problématique de logement, c'est-à-dire de taille et de coût du logement. Il est extrêmement difficile pour une famille de s'engager puisqu'il lui faut le logement adéquat pour accueillir un, deux ou parfois trois enfants. C'est à mon avis un frein important au recrutement des assistants familiaux.

Je ne reviendrai pas sur la question des hommes et des femmes. Nous savons tous que depuis très longtemps, dans tous les métiers du soin, tant au niveau des personnes âgées qu'au niveau des enfants, nous trouvons beaucoup plus de femmes que d'hommes. Nous pourrions épiloguer longtemps sur cette question, mais il n'y a en tous cas aucun sexisme de la part du Département dans le recrutement. Nous avons simplement peu d'hommes qui postulent.

Par ailleurs, il est compliqué d'avoir deux métiers. Je sais que cela existe, mais c'est compliqué. Aujourd'hui, une très grande partie des enfants confiés aux assistants familiaux sont des enfants en situation de handicap. C'est nouveau et c'est exponentiel. Ces enfants ont besoin d'être régulièrement accompagnés, non seulement à l'école, mais aussi chez différents praticiens du soin. Il faut donc être disponible dans la journée pour répondre à ces rendez-vous, ce qui est souvent incompatible avec un deuxième métier. Cette solution est donc je pense plus facile à dire qu'à mettre en pratique. C'est en tous cas ce que pensent les associations de familles d'accueil.

M. le Président. - Merci Mme SATTONNET.

Effectivement, la problématique du logement est une problématique sur laquelle nos services travaillent. J'espère que nous aboutirons rapidement pour vous faire une proposition pour la prochaine séance. Ce sera en tous cas évoqué lors de la prochaine commission.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Je précise que Mme PAPY ne prend pas part au vote, en raison de son appartenance à la Caisse d'allocations familiales, de même que M. VEROLA, en raison de son appartenance à l'association Objectif Deuxième Chance.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. BP 2024 – POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

M. GENTE. - Ce rapport, auquel j'associe bien évidemment ma collègue Valérie SERGI, présente les principales orientations pour 2024 en faveur de l'autonomie, déclinées en deux politiques : Aide pour les personnes âgées et Aide pour les personnes en situation de handicap. Les crédits proposés pour leur mise en œuvre en 2024 s'élèvent à 333,7 M€.

La politique Aide aux personnes âgées comprenant notamment les programmes « Aide à l'hébergement », « Maintien à domicile », « Frais généraux » et « Plan Alzheimer », avec 176,2 M€ en dépenses de fonctionnement et 2,9 M€ en crédits de paiement d'investissement, et 82,7 M€ en recettes.

En ce qui concerne la politique Aide aux personnes en situation de handicap, comprenant notamment les programmes « Aide à l'hébergement », « Maintien à domicile », « Accompagnement social », « MDPH », il s'agit de 153,9 M€ en dépenses de fonctionnement, 700 000 € en crédits de paiement d'investissement et 19,8 M€ en recettes.

Le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026, adopté par délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale, fixe les orientations prioritaires des politiques publiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Une des actions phares du schéma est la création de la Maison départementale de l'autonomie. A ce titre, déjà neuf points d'accueil ont ainsi pu être ouverts pour accueillir les publics fragiles. Cette offre de services de proximité sera complétée en 2024 par l'ouverture de l'antenne de Grasse, des antennes de Cannes et d'Antibes, portées conjointement par le Département et les CCAS respectifs, et enfin la mise en place de l'antenne de Menton.

Le présent rapport détermine donc pour 2024 les principales perspectives de la politique publique à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, répondant notamment d'une part, aux besoins exprimés par les structures d'hébergement et d'autre part, à la volonté de maintien à domicile exprimée par ce public, dans le cadre du virage domiciliaire.

M. le Président. - Je vous remercie.

S'il n'y a pas de demande de parole, je mets ce rapport aux voix, en précisant que Mme DUQUESNE, M. GENTE et M. OLHARAN ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. BP 2024 – POLITIQUES RSA ET FSL

M. CHAIX.- Le présent rapport a pour objet de présenter les principales orientations pour l'année 2024 concernant le dispositif RSA, doté de 141 M€ en dépenses et 101 M€ en recettes, issues notamment du Fonds social européen (FSE) avec : la poursuite du plan emploi-insertion 06 pour la période 2022-2027 ; la poursuite des programmes "Allocations" et "Activations" et la signature pour l'année 2024 de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat, pour la mise en œuvre des contrats à durée déterminée d'insertion et des contrats uniques d'insertion, pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ; la signature de la convention avec l'Etat pour l'insertion et l'emploi, dans le cadre de la loi pour le plein emploi et la réforme France Travail.

Par ailleurs, ce rapport propose aussi la poursuite de la politique Fonds de solidarité pour le logement (FSL) dotée de 1,08 M€ en dépenses.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Je me suis exprimée sur le fond de ce sujet, mais je reviens tout de même sur l'accès aux droits. Voilà environ deux ans il me semble, nous avons mis en place une politique renforcée d'accès aux droits, conformément à la loi. Je ne sais néanmoins pas ce qu'il en est, et je vous pose donc la question. J'insiste de nouveau sur la question de ce que deviennent les personnes qui sont radiées. Nous les perdons de vue, mais sans doute faudrait-il les chercher un peu. Nous saluons les dispositifs d'insertion, ce n'est pas le sujet, et un bon travail est réalisé. Nous les suivons, il existe plusieurs dispositifs et ils sont efficaces. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, cela n'explique cependant pas tout.

Vous nous avez indiqué que la Caisse d'allocations familiales devrait, a priori demain, concentrer toutes les informations sur les personnes, en fusionnant plusieurs algorithmes. Un article extrêmement documenté, publié dernièrement dans *Le Monde*, expliquait que la fusion de ces algorithmes ciblait des publics particuliers et aboutissait à des contrôles. En d'autres termes, cela cible des personnes à contrôler, en l'occurrence des personnes qui étaient déjà fragiles, comme des femmes seules avec enfants ayant des petits boulots ou recevant parfois des aides de leur famille. Tout cela les amenait à devenir des fraudeuses alors qu'elles ne savaient même pas que percevoir une aide de la famille pouvait venir contrarier l'allocation du RSA. Outre la recherche par nos services, nous aurions donc un système supplémentaire allant dans ce sens. Je ne peux pas en faire une démonstration ici, mais j'ai compris le principe et je pense qu'il faudrait se pencher sur ce sujet.

Par ailleurs, un rapport de la commission permanente présente la mise à disposition auprès des Restos du Cœur de personnes bénévoles volontaires qui pourraient aider l'association 15 heures par semaine. Nous savons que, petit à petit, nous allons aller vers cela. C'est un petit début et c'est tout à fait louable. Ces 15 personnes volontaires bénéficieront d'une bonne expérience dans le domaine social, ce qui pourra leur remettre le pied à l'étrier. En revanche, nous attendons de voir pour la suite. Si ce dispositif se développe, comme cela est inscrit dans la loi, à votre initiative il me semble, que deviendra-t-il à terme ? Est-ce que le volontariat sera toujours de

mise ? Est-ce que cela deviendra obligatoire et associé à un risque de suppression ? etc... Je ne le sais pas, et je vous livre ces questions spontanément.

Nous voterons quoi qu'il en soit contre ce rapport, compte tenu de tout ce que je vous ai expliqué, mais non sur ce dernier point, pour lequel nous demandons simplement à voir ce que cela deviendra dans l'avenir. Je n'ai peut-être pas été très claire, mais j'aimerais en tous cas que la question des algorithmes soit éclaircie puisqu'ils peuvent toujours finir par avoir des points de mire.

M. le Président. - Nous mettons en place ce que la loi prévoit, et je conçois qu'elle puisse parfois avoir des trous dans la raquette, concernant une intelligence artificielle ou des utilisations de fichiers n'allant pas dans le sens initialement prévu. Sur ces sujets, il y a des organismes comme la CNIL, avec un ensemble de droits sur la protection des données personnelles. Nous respectons donc tout cela. Il n'en reste pas moins vrai que vous pourrez affiner votre inquiétude et l'inscrire un peu plus clairement dans les débats de la prochaine commission afin de voir comment les choses pourraient évoluer.

Il n'en reste pas moins vrai que ce rapport est éminemment important et qu'il serait souhaitable que vous puissiez le voter. Je respecte néanmoins votre choix, si ce n'est pas le cas, pour les raisons que vous venez d'expliquer.

Mme OUAKNINE.

Mme OUAKNINE. - M. le Président, mes chers collègues, c'est avec une grande incompréhension que j'ai appris que vous aviez décidé de mettre fin au partenariat entre le Conseil départemental et le Plan local pour l'insertion et l'emploi de la Métropole Nice Côte d'Azur, identifié comme le PLIE. Je sais que la situation financière des collectivités est difficile, mais je n'aurais jamais imaginé que vous rognerez sur les 251 000 € destinés à la réinsertion des plus défavorisés, et surtout pas sur un sujet qui relève de nos compétences obligatoires quand, parfois sur des sujets facultatifs, des budgets généreux peuvent être votés.

Ce choix est injuste car il entraîne de facto une rupture d'égalité de traitement des bénéficiaires du RSA sur le territoire départemental, alors même que le taux de pauvreté dans les Alpes-Maritimes est de 16,2 %, soit bien au-dessus de la moyenne nationale. De plus, ce financement n'a été supprimé que pour la Métropole de Nice, alors que vous continuez à le financer à Cannes, Grasse et Sophia Antipolis. Cette décision annonce-t-elle un prochain retrait sur ces sujets ? Nos collègues de Cannes, Antibes et Grasse ici présents doivent-ils s'inquiéter ? Ne vous méprenez pas, je serais heureuse que vous ne désertiez pas pour les autres Maralpins ce sujet si essentiel. Alors pourquoi le PLIE métropolitain ?

Le PLIE complète les dispositifs de France Travail et favorise l'insertion professionnelle des publics en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi. Dans les moments difficiles que nous vivons, tous les gestes comptent, et le PLIE est une mesure de cohésion sociale indispensable. Il le prouve depuis 25 ans. Vous le savez, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. En tant que Présidente de la Commission d'appel d'offres de la Métropole, je veille à ce que chaque marché de travaux ou délégation de service public contienne des clauses sociales, pour faire le lien entre nos entreprises candidates et l'aide au

retour à l'emploi. C'est d'ailleurs un des trois piliers du développement durable auquel vous êtes attaché M. le Président. Humainement, c'est une main tendue. Derrière une ligne budgétaire, biffée je le crains par calcul politique, il y a des hommes et des femmes : 613 bénéficiaires, parmi lesquels 359 ont retrouvé un emploi stable en 2023. Allez-vous expliquer à ces 600 familles les raisons qui ont conduit à cette décision ? Je ne parle pas d'ailleurs de vos propres agents qui vont subir une charge de travail accrue, ni des 27 agents de la Métropole affectés au PLIE, prévenus entre le 22 et le 28 décembre 2023 par les agents du Département de la fin de cette convention annuelle pour janvier 2024. Un bien triste cadeau de Noël.

Dans les mêmes circonstances brutales et unilatérales, comme l'a évoqué ma collègue Françoise MONIER, le CCAS de la Ville de Nice a pris connaissance de la fin de son partenariat sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2023, soit 250 000 € de moins au détriment des plus précaires.

Je signale au passage que l'opération subtile, qui a consisté à transférer la liste des PLIE subventionnés de l'ordre du jour de l'assemblée départementale à celui de la commission permanente dans le dernier rapport, ne nous a pas échappé. Entre le PLIE et le CCAS, ce sont donc 500 000 € qui sont retirés de l'aide aux citoyens les plus vulnérables de notre Métropole, alors pourtant que, dans le *Mag* maralpin M. le Président, vous déclariez combien vous étiez attentif à la situation de l'emploi et de l'insertion sociale et parliez de votre stratégie pour le RSA. Vous l'avez répété dans votre préambule ce matin, et je vous sais sincère.

Allons-nous expliquer aux 27 agents en charge du PLIE que leur dévouement et leur sens du service public ne comptent pas, malgré les 613 bénéficiaires du RSA accompagnés, des objectifs remplis à 126 %, alors même que le Département a baissé de 22 % leurs orientations vers le PLIE, les 36 marchés ayant engendré 32 500 heures de clauses d'insertion permettant l'embauche de 121 personnes ? Tout cela ne compte pas non plus ? Dois-je rappeler que le PLIE de la Métropole était particulièrement efficace et obtenait plus de résultats qu'ailleurs ? Sur les 138 PLIE au niveau national, le taux de sortie en emploi stable et durable est de 48 %, là où il était entre 49 et 52 % dans la Métropole Nice Côte d'Azur. Dois-je rappeler qu'au niveau départemental, le PLIE de la Métropole avait de meilleurs résultats en nombre de personnes accompagnées : 1 162, pour 894 à Cannes ; 325 à Antibes ; 451 à Grasse. En nombre d'heures d'insertion réalisées, il s'agissait de 366 000 heures, pour 140 000 heures à Cannes ; 82 000 à Antibes ; et 43 000 à Grasse. Ou encore, en contrats de travail signés en entreprise : il s'agissait de 383, contre 174 à Cannes ; 155 à Antibes ; et 178 à Grasse. Vous allez nous dire que le temps de suivi moyen de 20 mois est trop long, mais cette durée n'a jamais été signalée comme une difficulté par les services et, comme vous le savez, ce public très éloigné de l'emploi cumule toutes sortes de problématiques qui nécessitent un accompagnement long pour parvenir à un résultat efficace.

Cette décision vient enfin contredire la nouvelle loi plein emploi dont l'objet principal est de proposer un meilleur accompagnement à tout demandeur d'emploi, et particulièrement à ceux en difficulté pour retrouver seuls un emploi. Cette décision va donc aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

Je conclurai donc en parlant tout simplement de régression et de grand gâchis. Peut-être allez-vous orienter nombre de bénéficiaires du RSA vers des prestataires privés, qui ne répondent pas aux mêmes logiques de service public que la Métropole ? Peut-être considère-t-on les citoyens de notre métropole comme n'étant pas des Maralpins comme les autres ? Peut-être est-ce simplement une erreur ? Je me prends à l'espérer au plus profond de moi et à être, moi aussi, optimiste, M. le Président. Vous reconsidéreriez alors votre décision, en maintenant le soutien nécessaire au PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce seront alors 600 familles, 27 agents et 500 000 Métropolitains qui vous en remercieront, et moi à leur côté.

Je vous remercie.

M. le Président. - Mme OUAKNINE, il n'est tout d'abord pas question de faire des différences ou de mauvais traitements pour Nice ou la Métropole. Ce n'est pas dans ma volonté, ni dans celle de nos services ou des conseillers départementaux. Enlevons-nous cette hypothèse de la tête et considérons la position des services, qui ont sur ce sujet une position contradictoire, puisque vous dites qu'ils n'ont pas été prévenus et que la Ville de Nice n'a pas été prévenue. Au même titre que je répondais précédemment à Mme MONIER, qui représente M. SEGURA, auquel je veux adresser mon sentiment de sympathie au moment où il ne peut pas être avec nous, nous nous occuperons bien évidemment de toutes les familles.

Sur le RSA, notre moyenne est de 46 %, là où le CCAS est à 30 %. Il y a donc une carence là-dessus.

Pour le PLIE, puisque vous évoquez plus particulièrement le PLIE plutôt que le RSA, vous êtes à 21 mois, contre une moyenne départementale de 14 mois. De dire qu'il n'y a que vous qui avez été sanctionnés, c'est-à-dire que le CCAS de Nice, ce n'est pas le cas, puisque l'association API Provence, qui avait 700 000 € de subventions, a été sortie du dispositif pour raison de mauvais résultats également. Il n'y a donc pas que des communautés d'agglomération qui se retrouvent sanctionnées, il y a aussi un milieu associatif et c'est lié à de mauvais résultats. Les autres ne sont pas mauvais et il n'y a donc pas de raison de faire une rupture. Je suis néanmoins prêt à regarder avec vous comment les choses peuvent évoluer ou avancer.

Par ailleurs, et je ne vous laisserai pas le dire parce que ce n'est pas vrai, vous avancez que nous supprimons deux fois 250 000 €, soit 500 000 € d'aides aux Niçois. Non. Aujourd'hui, le service qui n'est plus assuré par le CCAS, nous le reprenons à notre compte. Ce sont les services du Département qui assurent ce contact et cette continuité, pour l'amener à une performance de réinsertion le plus rapidement possible. C'est là qu'il y a eu une discussion, et c'est une discussion purement technique et absolument pas politique.

Voilà ce que je voulais vous dire. Sur le plan technique, nous en discuterons, mais il n'y a pas de sanction à l'égard de la Métropole ni à l'égard des Niçois. Loin de nous cette idée.

Voilà ce que je souhaitais répondre à votre intervention.

Je sou mets ce rapport au vote. Je précise que Mme PAPY ne prend pas part au vote.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe notre Département d'abord, vote contre du groupe Environnement et solidarités).

7. BP 2024 – POLITIQUE SANTE

M. GENTE. - Ce rapport présente les orientations pour l'année 2024 de la politique en faveur de la santé.

Elle est présentée sous forme de six programmes : « Missions déléguées santé » ; « Appel à projets santé » ; « Centre de santé » ; « Autres actions de lutte contre la désertification médicale » ; « Frais généraux de fonctionnement » ; « Lutte contre le cancer - Institut Mozart ». Les crédits inscrits au budget 2024 s'élèvent à 2,19 M€ en dépenses d'investissement et 1,543 M€ en dépenses de fonctionnement.

Il est donc proposé, concernant le programme « Missions déléguées santé » : d'approuver la poursuite du plan d'actions de prévention et de dépistage hors les murs du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et de ses antennes sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes et notamment en matière de lutte contre le VIH, et la campagne départementale de vaccination contre les papillomavirus.

Concernant le programme « Appel à projets santé » : il s'agit d'approuver le lancement en 2024 du 16^{ème} appel à projets santé pour favoriser et accompagner des projets innovants s'intégrant dans la stratégie GREEN Deal, dans les domaines suivants : cancers, maladies neurodégénératives, la santé publique comme moyen de compréhension et de sensibilisation, de lutte contre la propagation des maladies.

Concernant le programme « Centre de santé » : il est proposé d'approuver la poursuite du développement du Centre départemental de santé de Puget-Théniers et de son antenne de Guillaumes ; d'approuver la candidature du Département à l'appel à projets Médicobus ; d'approuver la poursuite de l'expérimentation du Bus santé connecté sur le territoire de la communauté de communes Alpes d'Azur pour l'année 2024.

Concernant le programme « Autres actions de lutte contre la désertification médicale », il est proposé d'approuver, dans le cadre du plan départemental « Stop aux déserts médicaux », la poursuite de la lutte contre la désertification médicale.

Enfin, concernant le programme « Lutte contre le cancer - Institut Mozart » : il vous est proposé d'approuver la poursuite de la mise en œuvre du projet d'actions hors les murs de l'Institut Mozart, en lien avec les partenaires membres, sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes ; et enfin d'approuver la candidature du Département au premier trophée 2024 de l'Institut national du cancer « Collectivités et prévention des cancers » qui vise à identifier et promouvoir les actions innovantes menées par les collectivités territoriales.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. BP 2024 – MISSION RECONSTRUCTION DES VALLEES

M. OLHARAN. - Il s'agit avec ce rapport de présenter le budget primitif pour la reconstruction des vallées qui s'élèverait pour 2024 à 32,35 M€. Il se répartit, comme chaque année, en quatre volets.

Le premier, et le plus important, concerne les infrastructures, à hauteur de 21 M€ qui permettront notamment de terminer le chantier de reconstruction des routes de la vallée de la Roya et les ponts, dont le pont des 14 arches, actuellement en travaux, et le pont du Bourg-Neuf, dont les travaux vont démarrer prochainement. Il restera ensuite essentiellement des travaux de sécurisation de falaises, ainsi que la reprise des enrobés sur l'ensemble de la vallée. Je rappelle que cette reconstruction s'est faite de façon résiliente, comme nous l'a démontré la tempête Aline qui n'a pas provoqué de dégâts sur les infrastructures reconstruites par le Département.

Le deuxième volet concerne les aménagements et les protections contre les inondations, avec 5,1 M€ prévus pour restaurer les sentiers de randonnée et soutenir tous les chantiers portés par le SMIAGE, en particulier dans la vallée de la Vésubie où les conséquences d'Aline se sont ajoutées au bilan déjà très conséquent de la tempête Alex.

Le troisième volet porte sur la solidarité territoriale, soit 5,7 M€, avec des aides aux collectivités. 40 collectivités ont déjà été aidées dans ce cadre. Cela comprend aussi des aides aux entreprises, dont les aides qui seront consécutives à la tempête Aline et au nouveau fonds que le Conseil départemental a créé suite à cette tempête, avec 60 entreprises identifiées à ce jour comme sinistrées. Nous aurons aussi la reconstruction et la protection des équipements touristiques du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore.

Le quatrième volet concerne les solidarités humaines, avec 125 000 € inscrits pour tenir les engagements pris par le Département en matière d'aide au relogement des personnes sinistrées. Face à cela, nous avons quelques recettes, pour un total de subventions de 120 M€ : 80 M€ de l'Etat, 19 M€ de Union européenne et 20 M€ de la Région. 40 M€ sont attendus pour cette année 2024.

Sur un total de 330 M€ investis par le Département pour la reconstruction des vallées, 210 M€ restent à sa charge, ce qui traduit un engagement considérable qui m'amène une nouvelle fois M. le Président à vous remercier, ainsi que le Député et Président de la Commission des finances, l'ensemble des élus et agents de notre collectivité. Ce travail de reconstruction a en effet nécessité de la part de chacun beaucoup d'énergie, de temps et de moyens financiers pour un résultat remarquable et considéré comme tel par l'ensemble des habitants qui ont vu les dégâts au lendemain de la tempête et qui voient aujourd'hui le chemin parcouru depuis.

Merci M. le Président.

M. le Président. - Je vous remercie et je partage votre reconnaissance. Vous avez été un ardent défenseur sur site, en tant que Maire de Breil et en tant que Conseiller départemental, avec votre binôme Mme DUQUESNE, pour cette mission de reconstruction. Aujourd'hui, j'ai énormément de témoignages de la part d'habitants de la Roya qui nous remercient et remercient les équipes du Département pour leur efficacité et leur investissement, ainsi que pour le travail de qualité qui a été réalisé. Merci M. OLHARAN de l'avoir souligné puisqu'il est important qu'en séance tout le monde puisse entendre ces remerciements.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. BP 2024 – POLITIQUE ENVIRONNEMENT

M. BERNARD. - Ce rapport a pour objet la présentation des grands axes de la politique Environnement au travers des programmes suivants : « Espaces naturels », « Paysages », « Forêts » ; « Entretien et travaux » ; « Eau, milieu marin, déchets, énergies ». Ce budget global s'élève en dépenses à 49,4 M€, répartis en un peu plus de 43 M€ en section d'investissement et un peu plus de 6 M€ en dépenses de fonctionnement.

Les programmes GREEN Deal et FSME sont détaillés dans le rapport GREEN Deal.

Concernant le programme « Espaces naturels, paysages » : nous allons investir un peu plus de 4,6 M€ sur la gestion des parcs naturels départementaux et la préservation des espaces naturels. Durant l'année 2024, le Département poursuivra son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et dans sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux terrestres, qui ont accueilli plus de 2,7 millions de visiteurs sur l'année complète 2023. Parmi un nombre très important de missions, je peux en proposer deux : l'extension du parc du Paradou de plus de 8,5 ha et le renforcement de l'application numérique « Les explorateurs des parcs » pour 9 de nos parcs départementaux.

S'agissant de l'aménagement et de la valorisation des itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), nous allons poursuivre 60 chantiers de rénovation et de restauration, dont 16 liés à la tempête Alex.

Sur le plan départemental des espaces, sites et itinéraires, nous allons poursuivre la labellisation de nouveaux sites parmi les différentes activités de pleine nature, notamment les itinéraires nautiques de Mandelieu-La Napoule et d'Antibes, en vue de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

Sur le programme « Forêts » : nous aurons une dépense d'investissement d'un peu plus de 1,8 M€.

Avec la protection des forêts contre les incendies, nous retrouvons tout ce qui tourne autour de la DFCI. Nous avons 570 citernes sur le territoire pour lutter contre les incendies, et toutes doivent être entretenues, ce qui fait partie des missions que nous conférons notamment à Force 06. Dans le cadre du « Fonds vert » seront engagées les opérations de déploiement de dispositifs complémentaires de détection précoce des départs de feux pour 328 000 €. C'est une solution tout à fait innovante qui permet de sécuriser les vigies qui sont là pour surveiller nos massifs forestiers l'été.

Sur la filière bois, nous avons la poursuite des incitations destinées à compenser les contraintes locales d'exploitation ; les aides à l'éclaircie, pour encourager les propriétaires à une meilleure gestion de leur patrimoine ; et le renouvellement des partenariats avec les associations et les principales instances de la filière bois.

Concernant le programme « Entretien et travaux » : il couvre l'ensemble des édifices bâtis présents dans les parcs départementaux : maisons forestières, maisons de la nature, tours de guet, blocs sanitaires publics. Ce programme comprend deux axes majeurs d'intervention : la conservation du patrimoine et la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées.

Ce programme représente un crédit de 870 000 € en investissement.

Enfin, pour le programme « Eau, milieu marin, déchets », les dépenses d'investissement seront de 520 000 €.

Pour l'eau, dans le cadre du Plan départemental de gestion de l'eau, approuvé par délibération de l'assemblée départementale du 7 octobre 2022, le Département poursuivra ses actions transversales engagées dès le début de l'année 2023 dans la lutte contre les pertes d'eau, l'accompagnement des dispositifs innovants visant à économiser la ressource en eau et le changement de comportement des usagers.

Pour le milieu marin, nous poursuivrons quatre grands objectifs dans le plan Méditerranée 06. Nous pouvons notamment citer l'enlèvement des filets de pêche abandonnés ainsi que l'accompagnement de la Commune de Cap d'Ail, dans le suivi du cantonnement de pêche mis en place fin 2020.

Pour les déchets, le Conseil départemental maintiendra ses interventions d'élimination des dépôts sauvages en bordure de routes départementales et sur l'ensemble des sites dont il a la gestion.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. BP 2024 – POLITIQUE GREEN DEAL

M. BERNARD. - Ce rapport présente, en synthèse et de manière transversale, l'ensemble des actions de la politique GREEN Deal pour l'année 2024, dont les budgets sont inscrits dans les différentes missions et politiques de l'architecture budgétaire et dont la somme représente près de 72 M€.

Il présente également un premier bilan des réalisations menées dans le cadre du Plan vélo 2028 et ses projections pour les années à venir.

Les 72 M€ se répartissent en 62,5 M€ en investissement et 8,3 M€ pour le fonctionnement. Cinq axes sont poursuivis : la transition énergétique ; la mobilité douce et durable ; la connaissance et la préservation de la nature ; l'agriculture locale et l'alimentation durable ; et le Département exemplaire.

En points de contexte, nous avons le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique mondial, ce qui nous permet d'avancer sur ces sujets, et l'accélération de l'engagement du Département et de la politique GREEN Deal depuis 2017.

Parmi les points d'actualité qu'il faut souligner dans ce rapport, nous avons : la rénovation énergétique des collèges et bâtiments départementaux ; l'aide à la rénovation des logements des Maralpins avec le dispositif Confort Energie 06 ; la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine départemental ; la SEML GREEN Energy 06 ; les aides aux entreprises via Cap'Ther ; le Plan vélo et le plan mobilité, pour accompagner le transfert modal ; la préservation des espaces naturels dans les parcs naturels départementaux et sur les itinéraires de randonnée ; l'accompagnement à la gestion de l'eau ; le soutien à l'agriculture locale ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités gérées par le Département ; l'analyse des dépenses dans un Budget Vert ; et le bilan intermédiaire des premières réalisations du Plan vélo 2022-2028.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Merci M. le Président.

Concernant la transition énergétique, nous retrouvons ce que nous avons coconstruit ensemble et ce que vous nous aviez proposé en juin dernier. Les réalisations débutent avec plusieurs collègues et nous en sommes contents. Nous reviendrons sur le point LED que Mme GOURDON avait évoqué dès 2008. Le passage à 100 % avec les collectivités locales, c'est prendre la main à tout le monde et avancer collectivement. C'est une bonne nouvelle puisque, s'investir dans ces domaines énergétiques, c'est aussi faire des économies sur le long terme et stabiliser nos finances, ce qui est important.

J'aimerais revenir sur le discours préliminaire de Mme GOURDON qui évoquait la résilience de nos infrastructures routières. J'ai également évoqué ce point en commission. Nous restons très inquiets, et nous tenons à le souligner, quant à l'impact qu'aura le dérèglement climatique, avec des inondations de plus en plus récurrentes et la montée des eaux qui risque d'atteindre 1,50 m ou 2 m d'ici la moitié du siècle. Un travail est donc à engager fortement sur toutes les infrastructures, notamment routières mais aussi privées, qui se trouvent sur le bord de mer et le long des fleuves côtiers.

Pour rester sur la thématique de l'eau, concernant les nappes phréatiques souterraines et les sécheresses qui vont certainement s'aggraver, nous avons essayé de regarder les données du BRGM et nous avons constaté qu'il n'y en avait aucune sur l'est du département, c'est-à-dire sur la CARF et la Roya. Peut-être s'agit-il d'un manque de communication avec le BRGM ou peut-être est-ce dû à l'absence de capteurs sur les nappes souterraines de cette zone ? Peut-être faudrait-il accentuer la communication sur ce sujet ou étudier le problème ? Nous aimerions également avoir le rapport d'activité du SMIAGE que nous n'avons pas reçu.

Pour le reste, ce rapport regroupe toute la politique GREEN Deal qui vous tient à cœur et que vous avez initiée.

Cela va dans le bon sens et donc nous voterons évidemment ce rapport.

M. le Président. - Je vous remercie M. PANCIATICI.

Je pense qu'effectivement notre préoccupation est pleine et entière sur ces sujets. La résilience est au cœur de notre action.

Vous avez conclu en indiquant que vous aimeriez avoir le rapport d'activité du SMIAGE. Chaque fois que nous arrivons en fin de période, le SMIAGE fait un rapport d'activité global et nous présentons l'anticipation de ce que nous allons faire, à la demande à la fois des communautés d'agglomération et avec l'accompagnement technique du SMIAGE. Il y a donc une parfaite osmose et coordination entre ce que nous faisons, dans le cadre de la loi GEMAPI, et les moyens que nous accordons au SMIAGE. Le budget de ce syndicat varie selon les années, mais sur ce dernier exercice, il était de 171 M€, avec environ 130 M€ en investissement et 40 M€ en fonctionnement. Autant dire que la résilience, que nous souhaitons tous, se construit avec les communautés d'agglomération et avec un outil technique qui nous est propre. Nous allons donc avancer sur ces sujets.

Sur le BRGM, nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce que vous indiquez. Le BRGM nous montre une insuffisance et il faut que nous travaillions avec eux. Il y a une responsabilité que nous pouvons accompagner, mais qui n'est pas la nôtre.

M. PANCIATICI. - Ce n'était pas l'objet de mon propos. Je soulignais simplement qu'il y avait une absence de données du BRGM pour l'est du département. Ce n'est pas une insuffisance.

M. le Président. - Oui, mais nous ne pouvons pas nous y substituer. Nous pouvons travailler pour faire en sorte que l'ensemble des partenaires nous apportent les données sur les nappes aquifères et les réserves. Sur ces données, cela rejoint le discours que je vous tenais tout à l'heure sur l'Observatoire de l'eau. Nous ne portons aucune responsabilité en compétence, et il n'y a pas d'outil gestionnaire, sachant que le SMIAGE assure quand même une régie que nous avons sur 34 communes parmi les 163 du département, ce qui est peu significatif. Et sur l'est, on ne sait pas. Nous travaillons donc pour essayer d'avancer sur ce sujet et cela se construit patiemment. Mais concernant le BRGM, il est vrai que je ne l'ai pas dans le radar. Il serait donc bien que le BRGM vienne en partenariat nous accompagner sur ce sujet et que nous le sollicitons.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Je souhaite simplement préciser que sur 15 communes de la Roya, le SMIAGE vient de porter un projet de Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRIM) qui couvre l'ensemble des risques, y compris liés aux problématiques d'eau, et pour laquelle le ministère de l'Ecologie nous a labellisés. Nous allons donc pouvoir avoir toutes ces informations via cette STEPRIM qui représente une sorte de PAPI, mais pour l'ensemble des risques. Cela couvre 15 communes de la Roya. Nous allons donc avoir des réponses et le BRGM travaillera évidemment en liaison avec le ministère de l'Ecologie et avec le SMIAGE qui portait le dossier pour lequel nous venons d'être labellisés.

M. le Président. – STEPRIM, dont M. OLHARAN est à la manœuvre avec le SMIAGE, et qui nous a sollicités pour 11 M€ que nous apporterons au travers du contrat territorial pour la sécurisation et la résilience de la vallée de la Roya. C'est la CARF qui porte ce dossier.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. BP 2024 – POLITIQUE SMART DEAL

M. KONOPNICKI. - En préambule M. le Président, je précise que l'Association des Départements de France a jugé la politique SMART Deal, que vous avez mise en place dès 2017, comme une démarche précurseur puisque nous avons été les premiers à nous emparer de ce dossier du numérique. Il est bon de le rappeler à un moment où Cannes a été la capitale mondiale de l'intelligence artificielle.

Il est proposé d'adopter aujourd'hui un rapport qui engage un budget de 15 M€ pour le numérique, ce qui traduit véritablement une ambition forte. Cette politique SMART Deal va ainsi se poursuivre autour de trois axes fondamentaux.

Le premier d'entre eux est de faire du numérique un outil d'amélioration et de progrès pour les politiques publiques et notamment pour l'éducation, avec une dotation importante pour les collèges des Alpes-Maritimes en outils numériques, mais aussi pour que nos jeunes soient de véritables acteurs de cette révolution numérique, avec la création du premier challenge de l'intelligence artificielle inter-établissements.

Le deuxième axe de la politique du SMART Deal est la transformation numérique de la relation aux usagers qui se traduit par davantage de services.

Je pense notamment aux volets sport et environnement, avec les cols connectés et les explorateurs des parcs, mais aussi à une offre culturelle numérique importante, avec les Micro-Folies ou la numérisation 3D du patrimoine départemental.

A cela s'ajoutent bien évidemment des services pour la santé, pour les EHPAD, pour l'autonomie et pour le bien-être des seniors. Comme vous le disiez dans votre propos introductif, il s'agit aussi de démarches administratives simplifiées. Ces démarches dématérialisées sont notamment traduites par le portail « mesdemarches06 » qui compte déjà une centaine de formulaires et qui sera amélioré avec la mise en ligne d'un nouveau site internet qui facilitera la qualité pour l'utilisateur.

De même, les services départementaux seront concernés pleinement avec le zéro papier, vers lequel nous tendons et l'évolution numérique des services à destination de l'accueil du public, des structures médicosociales ou encore des Maisons du département.

Bien évidemment, la transformation numérique implique aussi, pour la collectivité des solidarités, la poursuite de la lutte contre la fracture numérique. Là aussi, nous agissons partout sur le territoire maralpin grâce à un maillage du territoire et pour tous, grâce à un accompagnement fort envers les seniors et les demandeurs d'emploi.

Les Alpes-Maritimes sont une terre d'innovation et nous acculturons la population à l'intelligence artificielle. C'est le troisième axe de la politique SMART Deal, avec un soutien réaffirmé toujours plus fort pour la Maison de l'intelligence artificielle, pour le World IA Cannes Festival ou encore pour le SICTIAM qui permet d'avoir les infrastructures pour le numérique, avec notamment cent communes intégrées au réseau public de fibre optique qui se terminera en 2024.

L'acculturation passe aussi par l'utilisation des données, pour une performance publique toujours plus forte et toujours plus proche des besoins des citoyens.

Enfin, nous avons la concrétisation des appels à projets SMART Deal. En 2023, 18 projets innovants de collectivités locales avaient été retenus et ces projets se poursuivront en 2024.

Voilà donc ce plan global, visant une efficacité optimale pour le territoire maralpin qui, je le répète, est une terre d'innovation et d'intelligence artificielle.

M. le Président. - Merci M. KONOPNICKI.

Nous avons une belle antériorité avec Sophia Antipolis et nous constatons, que ce soit à Cannes avec le World AI Cannes Festival ou au Département avec le SMART Deal, que nous maintenons cette innovation et cette technopole départementale.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. BP 2024 – POLITIQUE SOLIDARITE TERRITORIALE

M.CIOTTI. - Il s'agit, avec ce rapport, d'un des piliers porteurs de notre politique départementale. J'ai évoqué précédemment en présentant le budget primitif nos marges d'intervention autorisées par la bonne gestion mise en œuvre. Ces marges s'expriment notamment dans la solidarité territoriale. C'est une politique qui a disparu ou en tous cas qui s'est considérablement affaiblie dans d'autres départements.

Grâce aux marges de manœuvre dont nous disposons, nous pouvons continuer à soutenir toutes nos collectivités, des plus grandes aux plus modestes, de nos plus petits villages jusqu'à la Métropole Nice Côte d'Azur. Le Département est présent pour tous et partout, avec équité et justice, au service des grandes infrastructures, des grands équipements et des grandes politiques publiques de ce territoire.

Nous y consacrerons 98 M€ au travers des aides directes aux collectivités en subventions pour l'investissement et avec des aides au fonctionnement, notamment au travers de la mise en œuvre de nos syndicats mixtes. Au sein de ces syndicats mixtes, se trouvent évidemment ceux de nos stations de sports d'hiver, mais également le SMIAGE. Nous y consacrons 4,3 M€ pour que le SMIAGE poursuive ses opérations de protection.

Sur ces 98 M€, nous avons 70,7 M€ en investissement. Un peu plus de 22 M€ pour le contrat de plan départemental sur les grandes politiques avec les cinq intercommunalités et les grandes villes que sont Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton. Je rappelle que nous apportons à ces collectivités 150 M€ qui se déploient sur plusieurs années. 62 dossiers ont déjà fait l'objet d'une adoption en commission permanente, pour un montant de près de 60 M€. A mi-mandat, et c'est contractuel, nous aurons à redéployer les aides qui n'auront pas été consommées dans ces contrats. Par exemple, nous sommes actuellement en renégociation avec la Métropole Nice Côte d'Azur puisqu'il y a environ 18 M€ de projets qui avaient été sollicités et qui pour l'instant, soit ne voient pas le jour, soit nécessitent une autre affectation. Nous avons proposé à la Métropole Nice Côte d'Azur que ces 18 M€, ou une part de ces 18 M€, soient réaffectés au financement du commissariat central de Nice. C'est une proposition que nous avons faite et qui nous paraît pertinente pour que la Ville de Nice et la Métropole ne perdent pas cet argent qui n'a pas été consommé par ailleurs. Nous avons donc également les contrats de territoire avec les villes d'Antibes, de Menton, de Cannes et de Grasse, qui se déploient de façon importante. Pour Nice, je rappellerai que nous avons mis 8,7 M€ pour la sortie ouest de la voie Mathis, mais également engagé 7,6 M€ pour les dégâts occasionnés par la tempête Alex, ou encore pour porter des travaux de sécurisation des tunnels Liautaud et Malraux.

Voilà rapidement présentés mes chers collègues ces axes de notre politique traditionnelle.

Je salue aussi la pertinence et l'importance de nos syndicats mixtes en matière d'aménagement du territoire, comme le syndicat mixte de l'abattoir de Puget-Théniers qui est un outil essentiel pour nos agriculteurs auxquels nous redisons notre soutien, mais aussi pour toutes les stations

de montagne, comme vous l'avez évoqué précédemment de façon fort légitime M. le Président, avec aussi la poursuite des travaux du SMIAGE.

Je souligne en outre l'importance du financement de l'agence d'ingénierie départementale, l'Agence 06, qui effectue un travail remarquable au service des collectivités de moins de 5 000 habitants et aux communautés de communes d'Alpes d'Azur et du Pays des Paillons. L'Agence 06 a été saisie 490 fois à ce jour par les Communes depuis sa création, avec 217 conseils juridiques, 101 conseils techniques et 170 projets qui sont accompagnés en assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit donc d'une montée en puissance très forte de cette Agence que vous avez voulue.

Dans la solidarité territoriale, nous retrouvons également l'aménagement numérique, avec l'intervention du SICTIAM. Vous avez évoqué ce point, et je n'y reviendrai pas. Voilà ainsi présenté M. le Président cet engagement pour 98 M€ que nous proposons.

M. le Président. - Merci beaucoup M. le Président de la Commission des finances.

Pour qu'on ne stigmatise pas sur le redéploiement du contrat territorial uniquement de la Métropole, sur lequel vous proposez à juste titre que l'on puisse investir dans le commissariat de police, je dirai que nous le faisons également pour le redéploiement de tous les contrats territoriaux.

Nous le faisons avec la CARF où nous avons, avec le président de la CARF, inclus, dans la révision du contrat territorial, la STEPRIM.

De même, nous avons avec la CASA la renégociation de la politique agricole, notamment sur la sauvegarde des moulins et la politique oléicole.

Avec Cannes, nous ne redéployons rien puisque l'ensemble des crédits du contrat territorial est consommé.

Avec Nice, la proposition faite par le président de la Commission des finances sera suivie d'effet, si le président de la Métropole l'accepte.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Je souhaitais rappeler qu'il y a quelques temps, les départements étaient sur la sellette et qu'il était question de supprimer les Conseils départementaux comme des éléments intermédiaires en trop. Nous nous sommes tous battus contre cela et aujourd'hui, nous constatons bien ce que signifie la solidarité départementale que peut avoir un département envers les communes, les EPCI, les syndicats intercommunaux. Cela permet d'élaborer des projets qui ne sont pas directement ceux du Département, mais qui sont soutenus.

Je souhaitais le rappeler, au cas où cette menace reviendrait.

M. le Président. - La menace est en effet toujours existante, par une forme de technocratie parisienne qui considère qu'il y a trop de structures et que le Département pourrait en faire les frais. Nous faisons la démonstration tous les jours du lien de proximité que nous avons avec nos concitoyens. 2018, la date à laquelle la suppression des départements avait été envisagée, n'est pas si lointaine et cela reviendra, j'en suis convaincu.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. BP 2024 – POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE

Mme PAGANIN. - Le Département des Alpes-Maritimes a toujours accompagné et soutenu le monde agricole. Au vu de la situation actuelle catastrophique dans laquelle se retrouvent nos agriculteurs, le Département des Alpes-Maritimes, par la voix de son Président, entend dire son soutien sans faille de notre institution au monde agricole et rural et ce, depuis de nombreuses années, comme vous le rappeliez M. le Président dans votre introduction.

Aujourd'hui, il s'agit de d'adopter la poursuite, l'accélération et le renforcement de ce que nous avons adopté le 15 novembre 2021 pour les années 2021-2027 sur le plan agricole.

Le budget global de ce programme pour 2024 est d'un peu plus de 1,9 million d'euros pour le fonctionnement et d'un peu plus de 2,9 M€ au titre des dépenses d'investissement.

Les axes d'intervention du Département dans le monde agricole sont les suivants :

Concernant la protection du foncier agricole : il s'agit d'approuver la poursuite des actions du Département en faveur de la protection des terres agricoles, ce qui est un sujet au cœur des préoccupations du monde rural ; des actions à mener par la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) créée en 2022, ce qui sera l'objet plus précis du rapport 14 ; de la procédure concernant le projet de création d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur le Val de Cagne à Cagnes-sur-Mer, sachant que fin 2024, le Département se prononcera sur ce périmètre et le diagnostic en cours ; de la politique de soutien aux collectivités pour l'acquisition de terrains à destination agricole, permettant l'extension de l'accès à la terre pour les agriculteurs et l'installation de nouveaux agriculteurs ; et du partenariat étroit avec la SAFER qui sera renforcé.

Concernant le soutien aux agriculteurs, il est proposé d'approuver : la poursuite du plan AIME, comme vous le disiez dans votre introduction, avec une bonification des aides AIME de 10 % pour les exploitations en zone de montagne ; et la démarche de transformation de la plateforme « 06 à Table ! » en SCIC et de développement de ses activités. C'est en cours et les services y travaillent. Nous ajoutons au système AIME une dimension concernant l'hydraulique agricole sur les exploitations, étant entendu que, pour les projets importants dans ce domaine, un appel à projets sera proposé mi-2024.

Il s'agit également de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'agriculture pour promouvoir l'agriculture bio et à haute valeur environnementale et toutes les actions concernant la démarche liée à la charte « Zéro pesticide » ainsi que poursuivre le projet de création de fermes départementales, ce qui reste au cœur de notre action.

En termes de soutien aux filières agricoles, je vous demande d'approuver : le renouvellement du soutien départemental au développement et à l'animation du monde rural, pour l'organisation des manifestations, foires et concours qui valorisent le territoire départemental ; la poursuite de toutes les actions de valorisation et de promotion des productions locales, avec la participation du Département au Salon international de l'agriculture et les manifestations

relatives à la promotion « Fiers de nos agriculteurs » ; et la poursuite du soutien aux filières locales.

Concernant la gestion des risques sanitaires et environnementaux, je vous propose d'approuver : le renouvellement des aides et actions sanitaires du secteur de l'élevage, et notamment du maintien du service vétérinaire en zone de montagne, avec des prises en charge de la prophylaxie ; de maintenir l'aide aux soins des animaux de montagne, en proposant aux vétérinaires ruraux une convention concernant le maintien de l'exercice vétérinaire sur les animaux de montagne, dont le projet est présenté en commission permanente ; la prise en charge de la somme forfaitaire de 60 € par acte réalisé par un vétérinaire conventionné pour les soins aux animaux de montagne ; et le renouvellement du dispositif d'indemnisation du temps passé par les vétérinaires lors des manifestations et concours à hauteur de 150 € par heure, la première heure étant indivisible ; la poursuite et le renouvellement du plan apicole départemental et le développement de la lutte contre le frelon asiatique ; la poursuite de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la ressource en eau ; et enfin de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile quant à l'exécution de cette politique menée par notre Département.

Dans le cadre plus précis du Projet alimentaire territorial (PAT), je vous demande d'approuver : ce PAT départemental des Alpes-Maritimes et ses quatre objectifs stratégiques : accompagner la transformation de l'agriculture, valoriser la production locale sur le territoire, assurer l'accès pour tous à une alimentation de qualité, et favoriser la coopération entre acteurs ; les 48 actions détaillées dans le tableau joint en annexe ; de prendre acte que les actions déjà débutées en lien avec l'alimentation seront labellisées PAT départemental ; de solliciter la labellisation de niveau 2 ; de donner bien-sûr délégation à la commission permanente pour traiter de toutes les affaires concernant le développement des projets du PAT ; et enfin de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

M. le Président. - Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Si vous me le permettez, je vais évoquer les rapports 13, 14 et 15 pour ne pas avoir à revenir sur chacun d'eux.

Pour ce premier rapport n°13, comme nous l'avons déjà indiqué, nous partageons pleinement les actions qui peuvent être faites en faveur de l'agriculture et que nous accentuons. Je suis heureuse de voir que quelque part l'exemple de Mouans-Sartoux, qui avait créé la ferme communale pour alimenter ses propres cantines de la crèche et des écoles, ait donné lieu à ces fermes départementales. C'est une très bonne chose. Et tout le reste aussi, je ne vais pas tout reprendre. La crise agricole que nous avons connue et qui n'est pas forcément close, a montré un certain nombre de problèmes concernant l'agriculture et je pense qu'il faut être à l'écoute. Notre Département, comme je l'ai indiqué précédemment, n'a une autonomie alimentaire que de 1,6 jour. Nous avons donc largement besoin de développer tout cela.

Par ailleurs, il est dans ce rapport question des objectifs de la loi EGALIM qui font état de 50% d'alimentation durable dont 20 % de bio. Au niveau national, certains n'en avaient pas encore entendu parler, et la loi n'est pas du tout appliquée dans toutes ses dimensions, notamment

celle-ci. Cette crise a au moins permis de faire exister cette loi et les agriculteurs vont peut-être s'appuyer dessus pour revendiquer davantage de leurs droits. Ce serait bien. Dans le Département, à nous de la mettre en place entièrement et d'aller vers les 50 % de durable et 20 % de bio a minima. Vous aviez prévu 50 %, je ne sais pas si vous gardez cet objectif en tête. C'est pour la santé de nos élèves. Je pense qu'il faut avancer sur ces sujets, c'est une bonne chose et cela vient aussi en soutien à l'agriculture et à la production agricole.

Le deuxième point de ce rapport est la transformation de la plateforme « 06 à Table ! » en SCIC. Cela peut être très intéressant que le principe d'une plateforme se poursuive, pour fournir les cantines et établissements en agriculture locale et bio.

Pour le rapport n°14, la protection des terres agricoles, par le préfet et l'ensemble des parties prenantes qui se sont mises autour de la table pour ces 271 ha, est une très bonne décision à saluer. Il faut que cela tienne puisque le grignotage de toute la Plaine du Var était quand même bien engagé.

Quant à la politique touristique, nous n'avions rien contre cette politique mais, comme je le disais en introduction, nous continuons comme si de rien n'était. Or il me paraît important que soit intégrée, dans tous les projets, la question de la ressource en eau. C'est dit, mais il faut aussi savoir comment le faire. Rappelez-vous l'été dernier, on montait les uns contre les autres, les paysans, les agriculteurs, les piscines, les hôtels 4 étoiles, etc. Tout cela génère des sources de conflits et c'est peut-être une notion qu'il faut avoir en tête pour éviter d'aller dans le mur. Cet été, je ne sais pas comment cela va se passer.

Nous voterons donc ces trois rapports, mais je tenais à souligner ces éléments.

M. le Président. - Je vous remercie.

Vous avez émis des points d'alerte et je vous en remercie. Nous sommes en ligne avec ce que vous demandez et nous y réfléchissons tous ensemble. Dans les commissions, ce sont aussi des sujets qui peuvent être débattus.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. PROTECTION DES TERRES AGRICOLES DE LA PLAINE DU VAR – SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Mme PAGANIN. - Ce rapport porte essentiellement sur la Commission départementale d'aménagement foncier.

Il s'agit de la protection des terres agricoles de la Plaine du Var. La Commission départementale d'aménagement foncier est un moyen pour le Département des Alpes-Maritimes de protéger les terres agricoles. Un atlas agricole de la Plaine du Var vient d'être réalisé par la Chambre d'agriculture et la Métropole Nice Côte d'Azur. Il a mis en lumière 471 ha de terres agricoles en friche, dont 271 ha qui pourraient être mis en culture relativement facilement et rapidement. De ce fait, le nouveau préfet des Alpes-Maritimes a repris le dossier pour saisir la Commission départementale d'aménagement foncier pour ces terres incultes et manifestement sous-

exploitées. Elle va se réunir en 2024 pour permettre l'installation de nouvelles exploitations ou l'extension d'exploitations existantes.

Je vous propose donc aujourd'hui : de charger cette Commission départementale d'aménagement foncier de déterminer le périmètre dans lequel il serait d'intérêt général de remettre en valeur des parcelles de la Plaine du Var situées sur le territoire des communes de Bonson, Carros, Castagniers, Colomars, Gattières, La Gaude, Gilette, Nice, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var et La Roquette-sur-Var ; d'autoriser le président du Département à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ; et de donner délégation à la commission permanente, pour prendre toute décision utile quant à la mise en œuvre de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées. Les crédits nécessaires à cette mise en œuvre ont bien été inscrits au budget.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GUIT NICOL.

Mme GUIT NICOL. - Pour ma part, je vais pour le moment m'abstenir, tout simplement parce qu'à Gattières, les agriculteurs ne sont pas d'accord pour être en Zone agricole protégée (ZAP). Je m'abstiens donc, en apportant cette analyse de mon territoire puisqu'il est important que chaque territoire et municipalité s'exprime. Le territoire de Gattières a un large potentiel agricole. Beaucoup d'agriculteurs y sont installés et l'on y fait des choses magnifiques, notamment beaucoup de maraîchage. Néanmoins, connaissant bien mes agriculteurs, peut-être est-il un peu tôt pour s'exprimer sur ce sujet aujourd'hui ? Il serait bien quand même que les gens ne s'expriment pas à la place des agriculteurs. Les côtoyant souvent, j'estime que je peux m'exprimer à leur place. A l'heure actuelle, la majorité de mes agriculteurs est contre la ZAP. Je pense qu'il y aura un cahier des charges sur ces ZAP et peut-être, au regard de ce cahier des charges, changeront-ils d'avis ? Pour le moment, je pense qu'ils y sont très peu favorables, en sachant que la Commune voisine de Saint-Jeannet a déjà une ZAP et que cela n'a rien changé en ce qui concerne l'Etat, pour faire des PV d'infraction sur les zones qui sont mal utilisées en dehors de l'agriculture. L'Etat n'a toujours pas pris les bons moyens pour sanctionner les personnes qui détournent les zones agricoles. Pour nous, cela ne change donc rien. Et peut-être pourrais-je pour cela faire partie de ce travail sur les ZAP, non pas pour amener forcément de la contradiction, mais au moins la parole de mes agriculteurs, auxquels je tiens. Je me méfie à 150% de tout ce qui vient de la préfecture, notamment lorsque j'entends parler de la loi SRU de la part de gens qui ne connaissent pas les conséquences néfastes pour nos communes de l'application de la loi SRU dans les Alpes-Maritimes.

M. le Président. - Je pense que le sujet n'est pas là. Nous constituons une commission et la commission va s'exprimer. Il est bien de pouvoir s'exprimer au sein de la commission.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI. – Moi, je veux soutenir cette démarche, car ce que nous connaissons depuis des années dans la Plaine du Var traduit je pense un échec : à la fois environnemental, urbanistique

et d'aménagement du territoire. Cela a d'ailleurs contrarié et démenti les objectifs initiaux de l'opération d'intérêt national, à laquelle nous avons adhéré. Lors du lancement de cette opération d'intérêt national en 2005, elle visait justement à mettre un terme à cet urbanisme commercial débridé, cet empilement de boîtes à chaussures qui dégradait l'entrée de la ville de Nice, pour y créer, avec une vision globale et cohérente, une logique qui, tout à la fois, préservait l'environnement et assurait un développement économique.

Presque 15 ans plus tard, force est de constater qu'aujourd'hui c'est un échec. Nous discutons d'ailleurs sur le fait de revisiter les objectifs de l'opération d'intérêt national. Je comprends ce qu'explique Mme GUIT NICOL. On veut faire porter beaucoup d'efforts sur les petites communes, là où d'autres ont commis de graves erreurs en termes d'urbanisme. Il suffit de sortir du CADAM pour voir ce qui pousse de terre, cette bétonisation accélérée, excessive et inesthétique. Il n'y a aucune cohérence urbanistique, il n'y a pas de vie, il n'y a pas de commerces, il n'y a pas de grandes entreprises qui se sont installées, contrairement à ce que l'on prétend, et on est en train de bâtir à tour de bras, entre Les Moulins et l'Allianz Riviera, de façon débridée, anarchique et déconstruite.

Je mets en garde contre cette évolution et je m'y oppose. C'est une atteinte grave à l'environnement. On évoque le fait de végétaliser la ville de Nice, avec quelques arbres mis dans des bacs à fleurs de façon artificielle et on bétonne à tour de bras des dizaines de milliers de mètres carrés et des centaines d'hectares de façon accélérée et irréversible dans la Plaine du Var. C'est particulièrement grave et dangereux. Ce coup d'arrêt voulu par le préfet me paraît aujourd'hui pertinent et opportun. Il faut que l'on remette tout à plat et que l'on arrête de bâtir et de bétonner de façon permanente et irréfléchie.

M. le Président. - Merci M. le Président de la Commission des finances.

Pour ma part, je pense que nous avons porté l'alerte au sein de l'EPA à plusieurs reprises, en disant que l'initiative du préfet des Alpes-Maritimes était une bonne initiative.

Mme GUIT NICOL. - Sauf que chez moi, les zones agricoles sont en zone inondable.

M. le Président. - Le sujet, tel qu'il a été présenté dans le rapport par Mme PAGANIN, est une réponse à M. le Préfet. Nous sommes tous ici des représentants des Alpes-Maritimes et c'est l'enjeu des Alpes-Maritimes qui est en question. M. CIOTTI vient de souligner qu'il y avait un enjeu fort dans la Plaine du Var. C'est un enjeu fort que nous ne pouvons ignorer et nous sommes tous conscients de ce sujet. Il faut répondre au préfet des Alpes-Maritimes, et c'est ce que nous faisons par la création de cette commission qui va analyser le sujet. Ensuite, localement, le maire de Gattières a probablement des intérêts à défendre avec les agriculteurs locaux. Mais, sur l'ensemble du contexte, je pense que ce rapport mérite que nous le validions.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté (abstention de Mme Pascale GUIT NICOL et de M. Yannick BERNARD).

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous avons donc bien compris, qu'en raison du contexte local, le maire de Carros et le maire de Gattières ont pris une position que nous avons bien entendue et que nous respectons.

15. BP 2024 – POLITIQUE DEPARTEMENTALE TOURISTIQUE

M. LISNARD. - Ce rapport vise à doter budgétairement notre Département de ses moyens d'intervention dans ce secteur sur lequel il intervient, comme partout ailleurs, en subsidiarité et, de façon pertinente, en assumant son devoir de solidarité. Il faut le souligner. Il intervient aussi – et d'ailleurs ce rapport en est l'expression et je veux à ce titre saluer et remercier les agents de la mission emploi, tourisme et attractivité du territoire – avec comme leitmotiv ce qui caractérise notre action, grâce à vous M. le Président, c'est-à-dire le SMART Deal et le GREEN Deal.

Il s'agit ainsi de doter la politique touristique et les acteurs du tourisme dans le département, et notamment dans les secteurs qui ont besoin de soutien, de la capacité de réussir le virage numérique et le virage environnemental.

Ce qui est proposé à travers ces 5,52 M€ de fonctionnement et ces 300 000 € en investissement est de catalyser, de stimuler et d'aider l'adaptation numérique en portant une ambition environnementale et inversement, en matière touristique, et d'intervenir en subsidiarité, en particulier sur les périodes de l'année et les secteurs géographiques du département qui ont besoin d'un meilleur lissage de l'activité touristique pour monter en gamme, sur le plan environnemental notamment, et pour pouvoir tout simplement réussir à être viables et à ne pas être pénalisés par les problèmes de trésorerie qui, à mon avis, vont être très douloureux dans les prochaines semaines et les prochains mois, dans tout le territoire national et sur le nôtre également.

Cette introduction terminée, il s'agit par cette délibération de définir les enjeux et axes d'intervention de la politique touristique du Département et ensuite de ventiler le montant financier que je viens d'indiquer.

Ces enjeux sont au nombre de quatre : agir pour le tourisme durable et responsable ; développer une offre plus innovante et plus en phase avec la singularité locale dite identitaire, et que celle-ci soit adossée à notre patrimoine naturel et culturel, pour proposer une offre à forte valeur ajoutée ; valoriser la diversité du territoire par la complémentarité mer – montagne et littoral – campagne, en développant aussi les aides de saison, comme je viens de l'évoquer, avec en particulier l'axe culture, l'axe nature et l'axe sports ; porter une politique au service des professionnels, y compris de manière transfrontalière et ouverte à l'international, afin de monter en attractivité.

Ces quatre enjeux se traduisent en cinq axes d'action : encourager un tourisme vertueux, basé sur la singularité de notre territoire ; valoriser la complémentarité mer – montagne pour équilibrer les flux et les retombées dans l'espace et dans le temps ; mobiliser les innovations, et notamment les innovations numériques au service du projet de territoire ; soutenir et mobiliser les acteurs du tourisme, pour une meilleure prise en compte des attentes des touristes au service du territoire ; poursuivre la valorisation et la promotion du territoire des Alpes-Maritimes, en s'appuyant sur la diversité de notre potentiel et de notre offre.

Comme indiqué dans la note qui vous a été transmise, cela s'accompagne d'actions concrètes sur la filière nature ; les itinéraires touristiques à thème ; le renforcement des actions de valorisation des filières affinitaires ; la sensibilisation à la gestion de l'eau ; la valorisation du

patrimoine ; le développement des moyens de déplacement dits doux et décarbonés ; le développement d'un tourisme toute l'année, notamment sur les inter-saisons ; le développement des outils technologiques pour valoriser l'offre touristique et assurer une équité d'accès à la visibilité touristique ; l'accompagnement de la montée de gamme de l'offre touristique ; et le rayonnement de la marque Côte d'Azur France qui doit être une marque internationale, ce qui est une évidence là aussi identitaire.

Sur le plan budgétaire, dans cet esprit totalement GREEN Deal et SMART Deal et cette politique pertinente et visionnaire, nous avons 300 000 € en investissement pour les aides à l'hébergement touristique et la création d'une application qui va valoriser les activités de pleine nature.

Nous aurons également 5 528 008 € en fonctionnement dont 1 198 500 € au titre de la contribution au FEDER et 3,4 M€ pour les actions du CRT, parfaitement présidé par Alexandra BORCHIO FONTIMP et dirigé, également parfaitement, par Claire BEHAR. La marque Côte d'Azur France, qui est la marque touristique française la plus puissante avec Paris, n'existe désormais que par les marques qui constituent cette marque ombrelle, avec toutes les grandes villes et les grands villages touristiques, et grâce au Département puisque, de façon scandaleuse, la Région a abandonné la marque Côte d'Azur France.

M. le Président. - Je vous remercie.

C'est une réalité, mais nous sommes aujourd'hui fiers d'avoir un CRT que tu as présidé pendant de nombreuses années, avec ce label qui a avancé puisque la marque Côte d'Azur France n'est pas sortie de nulle part. Alexandra BORCHIO FONTIMP reprend ce flambeau de fort belle manière et nous ne pouvons que nous en réjouir.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je précise que plusieurs élus ne prennent pas part au vote : Mme BORCHIO FONTIMP, Mme BINEAU, Me BECK, M. LISNARD et moi-même.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Mme BORCHIO-FONTIMP.

Mme BORCHIO-FONTIMP. - Je souhaite vous remercier, M. le Président, pour votre confiance et votre volonté affichée au soutien de l'économie maralpine.

Merci également à mes deux Vice-présidents David LISNARD, fervent défenseur du tourisme, et Bernard CHAIX. Notre Département est ainsi bien représenté d'ouest en est.

Les professionnels du tourisme sont en tous cas très reconnaissants et mesurent chaque jour avec attention l'engagement de notre collectivité, celle de la proximité, tout comme le CRT Côte d'Azur France qui agit, accompagne et soutient un secteur qui a retrouvé des couleurs, mais qui reste fragile. Nous devons donc rester vigilants. Nous renforçons mois après mois l'attractivité de notre destination vers un tourisme responsable. J'ouvre d'ailleurs une petite parenthèse pour rassurer notre collègue Mme GOURDON : nous prenons évidemment en compte la ressource en eau : le CRT et le Département des Alpes-Maritimes ont sensibilisé l'ensemble des hôteliers l'an dernier au travers d'une campagne de communication à destination de leurs clients. Cette campagne a été unanimement reconnue.

Renforcer cette attractivité de notre destination, c'est aussi travailler à la valorisation de son image pour accueillir mieux. Nous prouvons chaque jour qu'il est possible de développer durablement, c'est-à-dire de prendre conscience de l'environnement au cœur de nos politiques GREEN Deal. Si notre CRT est unanimement reconnu comme l'un des plus performants de France, c'est dû à une formidable équipe que j'ai la chance et l'honneur de présider. Je souhaite leur rendre hommage aujourd'hui et les remercier pour leur travail sans relâche au service de notre territoire. Je remercie également à l'ensemble de mes collègues ici présents pour ce vote unanime.

M. le Président. - Je vous remercie pour vos remerciements à l'égard de tous.

16. BP 2024 – POLITIQUES LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme SATTONNET. - Ce rapport porte sur la poursuite des politiques Logement et Aménagement du territoire.

S'agissant de la politique Logement, elle est cette année dotée, pour l'exercice 2024, d'un peu plus de 2,2 M€. Elle recouvre cinq axes : la contribution au dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique ; les aides à l'amélioration de l'habitat rural et au ravalement de façades en zones rurale et de montagne ; la participation aux projets de rénovation urbaine sur la commune de Nice, pour les quartiers de l'Ariane et Les Moulins ainsi que la participation à la requalification des quartiers anciens dégradés, principalement les quartiers Notre-Dame, Vernier et Thiers, pour un montant d'un peu plus de 415 000 € ; le soutien aux projets de l'opérateur départemental SEML Habitat 06 qui poursuit son effort de construction de 100 logements, pour arriver en 2028 à 4 000 logements ; les aides au fonctionnement pour les associations œuvrant en faveur du logement, dans le cadre de la politique départementale, notamment l'ADIL, l'association FLAM et le CAUE.

Concernant la transition énergétique, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) s'oriente autour de trois axes, dont le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers, mais aussi, à travers cette politique de transition énergétique, une dynamique territoriale autour de la rénovation.

Enfin, pour la politique Aménagement du territoire, les crédits inscrits permettront notamment de renouveler le protocole de partenariat financier qui avait été signé en 2012 avec l'EPA de la Plaine du Var Ecovallée. J'en profite pour dire que je partage ce qui a été dit précédemment sur l'analyse à la fois de l'urbanisme éclectique que nous pouvons constater sur cette Plaine du Var et les erreurs qui se sont produites depuis le lancement de cette OIN. J'avais eu l'occasion, au sein de l'EPA de la Plaine du Var, dans lequel je siége, de dénoncer il y a plus de 2 ans, au moment du lancement du Parc Méridia, cette course folle en avant. C'était sous la présidence de Philippe PRADAL et, à l'époque, on m'avait répondu que je n'avais pas compris à la façon dont il fallait organiser cette Plaine du Var. Je constate aujourd'hui que le préfet ainsi que le cabinet d'urbanisme mandaté par les services de l'Etat et le ministère rejoignent tout à fait l'analyse que j'avais faite et qui est disponible dans les comptes rendus de réunions de cette époque.

Le Département continuera d'accompagner cette opération d'aménagement, mais en portant une attention très particulière aux enjeux d'artificialisation des sols et au développement

agricole, notamment pour la remise en état des friches. Je précise que des crédits pourront également être mobilisés pour accompagner la réflexion sur l'aménagement du territoire, qu'il soit urbain ou rural, et pour éclairer les prises de décisions.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver cette politique Logement, cette politique GREEN Deal avec l'accompagnement à la rénovation énergétique et cette politique Aménagement du territoire.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je précise que Mme SATTONNET, Me ASSO, Me BECK, M. LAFITTE, M. PANCIATICI et M. ROSSI ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. BP 2024 – POLITIQUES EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme ARINI. - Concernant la politique Education et enseignement supérieur, elle représente en 2024 un budget global de 67 763 536 €, soit 32 557 754 € en fonctionnement et 35 205 782 € en investissement. Les crédits consacrés à la politique Enseignement supérieur représentent un montant de 1,3 M€.

Comme vous l'avez évoqué M. le Président, en 2024, les études prospectives se poursuivent pour les nouveaux collèges de la vallée du Var et de la vallée du Paillon, le choix du maître d'œuvre pour Les Campelières, ainsi que les études pour la requalification du collège Carnot. Fin 2024, débuteront les travaux du collège de Levens. Nous poursuivrons le programme d'isolation et de rénovation énergétique de nos bâtiments. Les deux programmes « Constructions neuves » et « Réhabilitations » représentent un budget de 17 413 782 €.

En 2024, le programme « Gymnases » prévoit desancements de concours pour Gérard Philipe, Jean Giono, Les Bréguières, ainsi que des poursuites d'études à Bellevue, Sydney Bechet et Jean-Médecin à Sospel. 4 555 000 € y seront consacrés.

A noter un effort consenti pour le « Fonctionnement des collèges », programme pour lequel environ 20 680 204 € sont prévus. Nous maintenons l'aide aux dépenses d'énergie.

La participation pour l'exercice 2024 aux travaux d'investissement dans les établissements privés est estimée à 1 357 000 €.

Dans le cadre de la politique GREEN Deal, il est proposé de remplacer progressivement la flotte vétuste des véhicules de nos collèges.

Concernant la RH, l'Etat se désengage sur les contrats aidés. Nous disposons de 120 contrats aidés de 20 heures. Afin de réduire la précarité, nous proposerons de les transformer en 70 contrats de 35 heures.

Le programme « Vie scolaire » est, quant à lui, doté de 10,9 M€. Nous lancerons le premier challenge de l'IA, lutterons contre la fracture numérique, etc. Je vous laisse lire toute la richesse des actions éducatives proposées dans cette délibération : les aides aux familles ; la bourse aux

collégiens ; Cantine 06 ; etc. Toute les aides sont maintenues. Le Pass Excellence 06, attribué aux lauréats de la mention Très bien du brevet, sera étendu aux bacheliers mention Très bien. Concernant l'expérimentation de l'uniforme, nous sommes en attente de la validation des conseils d'administration pour sa mise en œuvre.

Je laisse la parole à mon collègue Me ASSO pour la partie relative à l'enseignement supérieur.

M. ASSO. - Pour l'enseignement supérieur, il s'agit de 667 999 € en dépenses et de 577 999 € en investissement. Il s'agit d'une part, du solde d'une aide en faveur d'une opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2014 et d'autre part, des aides en faveur d'opérations au titre du CPER 2021-2027.

Le budget prévoit aussi 90 000 € en fonctionnement, notamment au titre de l'aide en faveur du campus de Menton de Sciences Politiques Paris.

Il est rappelé que, par délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale, le Département s'est engagé à financer douze opérations au titre de la priorité Enseignement supérieur-recherche-innovation du contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027.

Voilà M. le Président, mes chers collègues, en notant l'utilité fondamentale de l'enseignement supérieur car fondateur de notre manière d'être.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Merci M. le Président.

Nous aurons deux remarques sur ce rapport.

La première porte sur la mise en place de l'uniforme. Si je fais le lien avec ce qui nous est dit dans la commission permanente, nous constatons que cet uniforme ne concerne que le haut du corps, soit, si ma mémoire est bonne, deux polos, une veste et un pull. Selon moi, cela le rend un peu caduque puisqu'on fera vite la différence entre le jean rafistolé de mamy et le jean Balenciaga, pour ne citer qu'une marque. A notre sens, cette mesure n'aura aucun effet sur la disparité sociale et ne la gommara pas. Nous avons déjà parlé du reste et je ne vais donc pas m'attarder dessus. C'est un investissement de 850 000 € qui nous semblerait mieux fléché ailleurs, par exemple dans des projets pédagogiques. Nous découvrons d'ailleurs avec étonnement que l'Etat place le port de l'uniforme dans les projets de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » qui avait été créée pour les projets pédagogiques. Je pense que les syndicats en sont contents, mais je les laisserai s'exprimer sur le sujet...

Sur le second point, il s'agit du 1 € dans les cantines. Nous avons également eu cette discussion et nous avons proposé l'augmentation de cette aide départementale à 1,50 €, pour permettre aux plus fragiles d'absorber l'inflation qui a obligé l'assemblée à augmenter le coût de la restauration scolaire. Vous nous aviez promis une réflexion sur cette augmentation. L'aide est estimée à 900 000 €. 850 000 € pour l'uniforme, 900 000 € pour l'aide à la cantine : les 850 000 € auraient été mieux fléchés ailleurs, selon nous. Nous ne voulons pas opposer les choses, mais force est de constater que c'est le coût de l'uniforme, alors que 30 ou 50 centimes

pour les familles qui ont plusieurs enfants et des difficultés financières, ce n'est pas rien sur la totalité des repas.

Face à ces deux points, nous hésitons vraiment sur une abstention concernant ce rapport. C'est un rapport qui est par ailleurs important avec, pour les collèges, des mesures primordiales qui sont mises en place : la construction de collèges neufs, la rénovation de collèges, la végétalisation des cours, etc. Nous hésitons cependant vraiment sur une abstention, compte tenu de ces deux projets qui cristallisent toute notre attention. La question est donc de savoir si vous revenez sur ce 1,50 € ou si vous y reviendrez plus tard. Cela pourrait peut-être conditionner la faveur de notre vote.

M. le Président. - Le débat n'est pas clos. Je reprendrai la formule célèbre qu'a citée Mme GOURDON : « *comparaison n'est pas raison* » et en l'occurrence, cette comparaison n'est pas à faire. Il s'agit d'une dépense d'expérimentation qui va durer deux ans. On peut regretter qu'il n'y ait que le haut et non le bas ou que l'on passe de l'uniforme, qui était le thème initial débattu par le ministre Gabriel ATTAL, à la tenue unique. On a une évolution, avec une participation de l'Etat qui bloque à 200 €. On a aussi une évolution par rapport au débat qui a lieu au sein même des collèges. Au début, nous avions pléthore de collèges, ils étaient 5, 10, 15 ... et nous ne savions pas comment nous allions arrêter les demandes et choisir. Aujourd'hui, il nous reste deux collèges en expérimentation. Quatre ou cinq doivent encore délibérer au sein de leur conseil d'administration. Nous sommes donc bien sur une expérimentation et nous ne sommes pas sur une dépense durable.

De l'autre côté, sur l'aide à la cantine, nous sommes sur une dépense de fonctionnement qui va s'additionner. Comme je vous l'ai dit, et je le répète aujourd'hui, je suis prêt à une évolution et même je la souhaite, mais il faut la mesurer. L'évolution, telle que vous la demandez, représente 1 M€. Ce million d'euros, nous ne le dépenserons pas sur les tenues uniques, d'autant que la participation de l'Etat représente la moitié, ce qui nous donne une évaluation qui est d'environ 430 000 €. Nous ne sommes donc pas sur le même niveau de dépenses. Et pour moi, les deux sujets, cantine et tenue unique, ne doivent pas être compensés l'un par l'autre. L'aide à la cantine n'existe que depuis 2006. Le prix de la cantine n'avait pas bougé depuis des années. Nous sommes donc sur une aide et un réajustement, et tout cela mérite d'être regardé d'un peu plus près.

Je ne sais pas si ma réponse va vous inciter à voter ce rapport, mais je le répète, nous continuerons à étudier cette évolution potentielle, en espérant des temps meilleurs. Il y a aussi la temporalité de la décision. Sur la cantine, nous savons que cela représenterait 1 M€ et que ce montant serait fixe, reproductible chaque année. Sur la décision que nous avons prise en septembre, nous ne savons pas à la sortie comment elle va finir. Ce sont donc plutôt des inconnues.

Je ne sais pas si ma réponse vous satisfait, mais elle comporte tous les éléments et les ingrédients qui vous permettent de choisir.

Mme GOURDON. - Nous sommes toujours sur les mêmes publics. 1 € ou 1,50 €, pour des familles que je connais et qui ont deux ou trois enfants, cela représente de l'argent, sachant que

leurs ressources sont déjà au plus bas. C'est quelque chose et ce ne sont pas juste 50 centimes. C'est pour cela que nous insistons. J'ai bien compris votre raisonnement, et l'uniforme n'a apparemment pas le succès escompté. Peut-être que nous n'investirons qu'un temps sur cette action. Pour les cantines en revanche, c'est du concret. Je précise que le 1 € est venu du fait que, lors de ma première intervention ici, j'avais souhaité que l'on travaille le prix des cantines sur le quotient familial, afin d'avoir plus d'équité dans les prix. Cela avait été étudié, mais refusé, car trop compliqué notamment. C'était la raison donnée, mais des cantines municipales le font quand même. Cela avait donc été compensé par cet euro, c'est-à-dire pour compenser le fait que tout le monde ait le même prix, quelles que soient les ressources. Si aujourd'hui, nous demandons 1,50 €, c'est parce que ce sont toujours les mêmes familles qui ont des enfants au collège et qui ont des difficultés.

Le budget de l'éducation est très important et cela nous ennuie de nous abstenir sur un rapport aussi majeur. Nous voulions néanmoins faire entendre notre point de vue et nous le maintenons. Cette histoire des uniformes, selon moi, c'est de l'argent gaspillé.

M. le Président. - C'est un choix politique et il appartient à chacun de nous. Je pense que l'argent n'est pas gaspillé sur les uniformes qui peuvent redonner un peu de corps à nos élèves, du sens, une adhésion et une volonté. Quant aux familles qui sont en difficulté, les plus en difficulté sont aidées. Vous avez eu manifestement ce débat en commission et nous n'allons pas le refaire en plénière. Je souligne simplement que le sujet n'est pas clos.

Mme ARINI.

Mme ARINI. - Entrer dans le processus du quotient familial serait créer une nouvelle usine à gaz. Ce serait trop compliqué à gérer, compte tenu du nombre d'enfants qui déjeunent à la restauration scolaire dans les collèges. Ce serait très très compliqué à gérer, cela demanderait énormément de justificatifs aux familles, etc., d'autant plus que de nombreux enfants ont déjà des bourses. Il faut plutôt les aider à remplir les dossiers de bourses lorsqu'elles ont des difficultés à le faire, plutôt que de rentrer dans ce processus de quotient familial qui est excessivement compliqué à gérer.

M. le Président. - Merci Mme ARINI.

Nous constatons que le débat n'est pas mûr, des arguments ont été émis et notre administration reste très frileuse et peu convaincue sur le sujet. A nous de travailler sur ce dossier pour essayer de trouver une solution, en réponse à ce que vous demandez.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je sou mets ce rapport au vote.

Je précise que Bernard ASSO ne prend pas part au vote, en raison de son appartenance à la Fondation Université Côte d'Azur.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. BP 2024 – POLITIQUE CULTURELLE

M. VEROLA. - La politique culturelle représente un budget de plus de 27 M€, si nous additionnons tout.

Ce budget est constant et même légèrement en augmentation, malgré la baisse des DMTO. Je rappelle que le Département est le principal acteur public de la culture.

Vous connaissez les événements culturels : les Soirées estivales, avec deux Communes supplémentaires qui souhaitent les accueillir ; le Festival des mots ; les Folies des lacs ; Jazz Art Lympia ; C'est pas classique ; les spectacles à l'espace Laure Ecard.

En ce qui concerne les espaces culturels, la salle Laure Ecard connaît une programmation abondante.

Sur les musées, nous allons avoir les deux expositions Tintin sur le musée des Arts asiatiques et l'espace culturel Lympia. Le musée des Merveilles accueillera quant à lui l'exposition « Sur la route ».

Pour les Micro-Folies, nous passerons une délibération pour une Micro-Folie demandée à Saint-Paul-de-Vence.

Les actions se poursuivent aussi pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine culturel, de même que pour la médiathèque départementale et les Archives.

Quant aux subventions culturelles, il s'agit de 480 subventions pour plus de 10 M€. Nous venons en aide à beaucoup d'associations, des plus petites aux plus importantes qui parfois ne pourraient pas exister sans nous.

Par ailleurs, nous avons eu cette année la transformation du Conservatoire départemental de musique en Conservatoire des Alpes-Maritimes. Les Communes adhèrent, nous avons recueilli des adhésions toute l'année et il y a un bon programme.

M. le Président, vous avez également souhaité transformer le Palais Sarde et nous l'avons inauguré récemment. Je pense que ce lieu sera un point de départ pour beaucoup de créations et de manifestations. Ce sera vraiment un lieu au service du Département et des jeunes pour la musique.

Les subventions au Conservatoire départemental représentent environ 1,5 M€. Je tiens à saluer et à féliciter son Directeur Christian TOURNIAIRE, qui assure cette fonction avec beaucoup de talent.

M. le Président. - Merci M. VEROLA pour votre dévouement pour la culture et pour vos bons mots concernant le Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Je pense qu'il a repris du poil de la bête puisque nous sommes tout de même passés de 450 enfants adhérents à l'Ecole départementale de musique à plus de 1 000 enfants adhérents au Conservatoire départemental, avec essentiellement des enfants des communes des moyen et haut pays. Il s'agit donc d'un vrai succès.

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. BP 2024 – ACTIONS EN FAVEUR DU CINEMA

Me ASSO.- M. le Président, mes chers collègues, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique dynamique en faveur du cinéma et il s'agit de : soutenir la création et la production cinématographique, par le maintien du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle et le soutien à la Commission du film, à laquelle le Département a adhéré ; d'encourager l'exploitation cinématographique, avec la gestion du cinéma Jean-Paul Belmondo et le maintien du circuit de cinéma itinérant ; de faciliter la

diffusion culturelle, en soutenant les festivals et manifestations cinématographiques ; et de favoriser l'éducation à l'image, avec le dispositif Collège au cinéma et des actions menées avec détermination en faveur du jeune public.

L'ensemble de cette politique est assuré par les relations d'une part, avec le CNC, selon le principe qui a été mis en œuvre dès le départ et menant ainsi sur la base de la contribution de 1 € du CNC pour 2 € engagés par le Département, ce qui se traduit par une somme de 330 000 € dédiée au Fonds de soutien à la production cinématographique.

De l'autre côté, en ce qui concerne la participation à la production du film, il s'agit d'une adhésion et d'une cotisation pour le Département de 40 000 €.

Pour le cinéma Jean Paul BELMONDO, il s'agit d'un BAN.

Pour le cinéma itinérant, il s'agit également d'un budget de 200 000 €.

Pour le reste, les dispositifs sont menés en fonction de chaque décision annuelle.

Voilà ce qu'il en est de ce rapport soumis au vote de nos collègues.

Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20. BP 2024 – POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE

Mme PAPY. - Je vais essayer d'être rapide M. le Président puisque vous avez déjà exprimé avec précision et détail tout l'enjeu de la politique sportive dans votre propos introductif. Cette politique est pour nous un véritable enjeu économique, éducatif, de santé publique et politique. Le sport participe activement à l'attractivité et au rayonnement du territoire des Alpes-Maritimes.

Ce rapport s'articule autour de quatre volets : les subventions sports et jeunesse, comprenant les participations aux accueils collectifs de mineurs et aux classes d'environnement ; les mesures d'accompagnement de l'excellence sportive ; les initiatives sportives départementales ; et les actions pour la jeunesse.

Cette année sera marquée notamment par l'évolution de la réglementation concernant le Plan voile scolaire ; l'application du plan Sport 2023-2028, adopté en juin dernier ; le renforcement du dispositif Cols connectés ; la création du Club des bénévoles Sport 06 ; la création de la Cross-plateforme ; et les animations lors du passage de la flamme olympique le 18 juin 2024 dans 7 communes.

2024 verra également l'opportunité d'étoffer les initiatives en faveur de la jeunesse, telles que le développement des séjours de vacances à thématiques et la mise en œuvre d'actions de formation à destination des métiers de l'animation.

Le coût global de la politique Sports et jeunesse représente un montant de 18 277 761 €.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport, ainsi que pour votre dynamisme et votre présence sur le terrain. Nous avons avec nous une Vice-présidente hyperactive en charge des sports.

Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

21. BP 2024 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

M. CARRETERO. - Concernant les infrastructures routières, le plan Mobilité Horizon 2028, je vous le rappelle, s'articule autour de cinq axes : le programme « Points noirs », « L'aménagement du territoire et du cadre de vie », « La conservation du patrimoine », le programme « Fonds de concours et subventions » et le programme « Equipements et réseaux ». Le budget 2024 correspond à une inscription d'environ 58 M€ en investissement et d'environ 9,5 M€ en fonctionnement.

En ce qui concerne le premier axe, l'amélioration de la sécurité et de la fluidité des déplacements et le programme « Points noirs », nous avons des projets majeurs en 2024, dont notamment l'achèvement de la liaison routière entre la départementale 6185 et la départementale 304, dite « Le diffuseur de la Paoute », le démarrage des travaux de mise à deux voies de la 635 à Valbonne et Antibes, et la poursuite d'études de projets dont la déviation de Vallauris, le prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse et la déviation de Borghéas par exemple.

En complément de ces opérations majeures, nous avons des aménagements locaux, des pistes cyclables, des parkings de covoiturage liés à l'évolution de la mobilité, avec notamment des projets majeurs pour 2024, le Plan vélo à hauteur de 4,5 M€, la poursuite de l'aménagement dans le cadre de l'Euro Vélo 8, notamment sur Mandelieu-La Napoule et l'amélioration de l'accès à Sophia entre le giratoire des Fauvettes et des Bouillides. Nous avons aussi de nombreuses études et de nombreux travaux de parkings de covoiturage.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine, il s'agit de la maintenance des chaussées, ouvrages d'art, tunnels et murs, avec également de grandes opérations à réaliser, notamment concernant la sécurisation et, vous en avez parlé dans votre propos introductif M. le Président, la mise aux normes des tunnels, ceux de la Mescla et du Reveston à hauteur de 20 M€. Cette année, il s'agit de la dernière phase en ce qui concerne le tunnel de la Mescla. A cela s'ajoutent le renforcement des chaussées, la sécurisation routière et l'entretien, notamment face aux intempéries.

Concernant la participation aux opérations menées avec des maîtres d'ouvrage tiers, nous avons le cofinancement pour le réseau autoroutier Escota, avec la fin du financement de l'aménagement du diffuseur de Beausoleil et le démarrage des travaux pour le diffuseur de Mougins. Nous avons également des conventions avec d'autres maîtres d'ouvrage : la CASA, la Commune de Valbonne et l'Italie par l'agence ANAS, selon le degré d'avancement des travaux.

Citons aussi des efforts importants pour l'éclairage routier et le renouvellement du parc de véhicules, notamment avec l'installation de lampes LED pour la rénovation d'éclairage, à hauteur de plus de 2 M€ et plus de 2 M€ également pour le renouvellement du parc des véhicules techniques, avec l'arrivée de camions moins polluants. Ce sont des efforts importants pour l'environnement qui sont faits par le Département, également pour l'exploitation, l'entretien du réseau routier, la viabilité hivernale et ordinaire, ainsi que la maintenance générale.

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'élèvent à environ 10 M€.

Ce budget 2024 est un budget dynamique qui s'inscrit naturellement dans le schéma global ambitieux défini jusqu'en 2028 et qui pointe sur tous les modes de transport en pleine compatibilité avec la politique GREEN Deal du Département.

Le rapport n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22. BP 2024 – POLITIQUE SECURITE

Me BECK. - Cette politique Sécurité représente un budget prévisionnel 2024 de 98,65 M€ qui correspond à la fois au règlement des loyers et l'entretien et les travaux dans les gendarmeries et les commissariats.

La contribution que vous avez évoquée pour le SDIS s'élève à 88,3 M€ pour cette année 2024, soit 4,3 M€ supplémentaires.

A cela, s'ajoute une amélioration de la sécurité de proximité, à la fois par l'aide que nous apportons à la sécurité des fêtes traditionnelles, mais également l'aide aux Communes pour les équipements de sécurité de leur police municipale et le développement de la vidéoprotection. Enfin, vous l'avez évoqué également, il s'agit de créer un syndicat mixte qui se dénommera le Centre départemental de vidéoprotection et qui sera chargé de mutualiser les moyens techniques et les ressources humaines au sein d'une structure commune, assurant ainsi un maillage territorial concerté et cohérent sur l'ensemble du territoire départemental. Un rapport viendra juste après celui-ci pour approuver les statuts de ce nouveau syndicat mixte.

Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. CENTRE DEPARTEMENTAL DE VIDEOPROTECTION

Me BECK. - Ce rapport porte sur l'approbation des statuts de syndicat mixte que j'évoquais il y a une seconde.

Il convient de les approuver et de vous autoriser à solliciter, au nom du Département, le préfet des Alpes-Maritimes, pour qu'il saisisse la Commission départementale de la coopération intercommunale sur le principe de la création de ce syndicat mixte du Centre départemental de vidéoprotection.

Il est également proposé de prendre acte que la création de ce syndicat mixte sera conditionnée à l'adoption de délibérations concordantes du Département et d'au moins une Commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale approuvant d'une part, la création statutaire du syndicat mixte et d'autre part, le projet de statuts.

Il s'agit aussi de désigner les élus qui seront chargés de siéger au sein de ce comité.

Enfin, ce rapport permet de donner délégation à la commission permanente, pour prendre toute décision concernant le Centre départemental de vidéoprotection.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous propose de désigner pour siéger au sein dudit syndicat mixte M. CIOTTI, Me BECK, M. OLHARAN, M. DERMIT, Mme GUIT NICOL, Mme D'INTORNI, M. CARLIN, Mme GOURDON et moi-même en qualité de titulaires.

En qualité de suppléants, je vous propose de désigner Mme OLIVIER, Mme DUQUESNE, Mme FERRAND, M. BERNARD, Mme PAGANIN, M. ROSSI, M. LOMBARDO, Mme KHALDI-BOUBOUGHROUM et M. PANCIATICI.

Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le rapport n°23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

24. BP 2024 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK.- Ce rapport concerne la politique Ressources humaines qui représente un budget de 208,5 M€, soit une augmentation de la masse salariale de 4,5 %, ce qui correspond aussi à la mise en œuvre de divers services et missions assurés par le Département : la mise en œuvre progressive de la Maison départementale de l'autonomie ; le développement des activités au sein de l'Institut Mozart ; ou encore l'ouverture de la Maison des 1000 Jours à Grasse ; et enfin le renfort des moyens humains qui sont alloués à la gestion des mineurs non accompagnés.

Il y a ensuite une mesure concernant l'adaptation des emplois et la présentation du tableau des emplois de la collectivité ; l'adoption d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice des agents départementaux, que vous avez aussi évoquée et qui représente un montant de 300 € qui sera versé à plus de 3 000 agents ayant un revenu annuel brut inférieur à 39 000 € sur la période de référence allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime sera versée sur la feuille de paie du mois mars 2024.

Ce rapport propose aussi la présentation du rapport d'activité 2023 sur la laïcité qui a également été faite au Comité social et territorial le 26 janvier dernier ; le renouvellement de l'agrément du service civique ; la signature d'un avenant n°1 à la convention 2024-2026 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ; la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du syndicat mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue ; la signature d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition 2023-2026 d'agents départementaux auprès du syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre ; la signature d'un avenant n°5 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes ; la possibilité de recourir à des professionnels de santé bénévoles, dans le cadre de la politique Santé du Département ; le renouvellement des subventions annuelles, octroyées aux associations du personnel COS, DUC et RIA ; le dispositif particulier d'aménagement du temps de travail concernant la direction des Routes et des infrastructures de transport qui a aussi été présenté au Comité social et territorial le 26 janvier dernier.

Le rapport n°24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

25. BP 2024 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Me BECK. - Il s'agit avec cette politique d'un budget important qui concerne à la fois les bâtiments dit sièges et ceux qui sont au CADAM, mais également le programme « Bâtiments

destinés à l'action sociale » et le programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ». Nous avons aussi la gestion immobilière et l'action foncière, avec la gestion des baux de location, des charges de copropriété et des consommations de fluides.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la réalisation de l'ensemble des opérations à mener en 2024, au titre de cette politique et de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile pour l'exécution de ces programmes.

Le rapport n°25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

26. BP 2024 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK. - Ce rapport présente les actions de la politique Moyens généraux de la collectivité. Les crédits alloués à cette politique représentent 29,7 M€.

Cette politique regroupe les programmes « Fournitures et services pour l'administration générale », « L'équipement pour l'administration générale » et « Les autres actions-moyens généraux » qui sont détaillés dans le rapport.

Le rapport n°26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

27. ENCADREMENT DES VOYAGES D'ETUDES

Me BECK. - Il s'agit, avec ce rapport, de l'encadrement des voyages d'études.

L'idée est de fixer annuellement le nombre maximum de voyages qui sont au nombre de cinq, le nombre maximum de personnes qui participeront à ces voyages avec la délégation qui accompagnera le Président, délégation qui sera composée d'élus, d'agents du Département, de personnalités extérieures à la collectivité, d'experts ou des personnalités qualifiées et sélectionnées en fonction de leurs compétences reconnues.

Cette délibération permet également d'encadrer les frais de déplacement pour ces voyages, l'organisation des déplacements, les hébergements et la restauration.

Chaque voyage fera l'objet d'une délibération qui sera adoptée par la commission permanente afin d'acter l'objet du voyage, son montant et la liste de la délégation accompagnant le Président.

Le rapport n°27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Il me reste à faire quatre communications à l'assemblée départementale, concernant les délégations données au Président. Elles vous ont été transmises, conformément au code Général des collectivités territoriales, au titre de la gestion du patrimoine, des contrats d'assurance, des actions en justice, et des mandats spéciaux.

Vous avez donc eu communication de ces documents.

Je vous propose d'en prendre acte.

A l'unanimité, l'assemblée départementale prend acte de ces communications.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je considère qu'à l'unanimité vous avez donc pris acte de ces communications.

Nous avons terminé notre ordre du jour et il me reste à lever la séance.
Je vous remercie de votre participation et de votre attention.

La séance est levée à 13 heures 17.